



TC/46/15

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 mars 2010

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarante-sixième session**  
**Genève, 22 - 24 mars 2010**

COMPTE RENDU DES CONCLUSIONS

*adopté par le Comité technique*

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-sixième session à Genève du 22 au 24 mars 2010. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.
2. M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants. Il souhaite également la bienvenue aux participants du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale.
3. Le président du TC indique que, depuis la quarante-cinquième session du TC, l'Oman est devenu membre de l'Union, portant ainsi le nombre de membres à 68, et que la Slovaquie a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/46/1 Rev.

Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

5. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les cinquante-neuvième et soixantième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions du Comité consultatif ainsi que la vingt-sixième session extraordinaire et la quarante-troisième session ordinaire du Conseil. Le secrétaire général adjoint présente également un rapport verbal sur le séminaire relatif à l'examen DHS, tenu à Genève, du 18 au 20 mars 2010. Il signale que, les conclusions ci-après ont été formulées par le président du Comité technique de concert avec le Bureau de l'Union :

- Les membres de l'UPOV ont utilisé différentes méthodes d'examen DHS comme prévu dans la Convention UPOV et ce, afin d'offrir aux obtenteurs un système performant et efficace selon leurs circonstances.
- La coopération est cruciale pour tous les membres de l'UPOV et il faudra l'intensifier dans l'avenir pour répondre à l'élargissement du système de l'UPOV. Il est nécessaire de :
  - continuer à travailler sur les documents d'orientation (documents TGP, principes directeurs d'examen) et les logiciels échangeables (COY, GAIA, etc.) afin de promouvoir l'harmonisation;
  - renforcer l'efficacité de la coopération au moyen de :
    - la tenue à jour des formulaires standard, la rémunération convenue pour les rapports DHS, etc.;
    - l'utilisation et la mise au point d'outils comme la base de données GENIE;
    - l'accroissement des échanges d'informations entre les membres de l'UPOV sur leurs nouvelles expériences;
    - l'échange de descriptions variétales; et
    - la coordination des ressources offertes par les membres de l'Union (comme par exemple la formation, les services d'assistance et les conseils d'experts *ad hoc*).
- Le Comité technique et les groupes de travail techniques sont un outil important de formation et d'échange d'informations au sein d'un forum d'experts et il est possible d'en tirer des avantages additionnels en organisant des ateliers préparatoires et des activités de formation associées.
- Il est important de continuer à étudier des méthodes permettant de traiter la gestion des collections de variétés comme par exemple le rôle potentiel des techniques moléculaires.
- L'organisation de temps à autre de tels séminaires offre un moyen très utile non seulement de partager de larges aperçus et des faits nouveaux mais aussi d'identifier des domaines d'orientations futures possibles (comme par exemple le traitement de données à des fins de distinction et les descriptions, la compréhension de la notion des "variétés voisines", le statut des descriptions variétales).
- L'UPOV encourage les organisations d'obteneurs à contribuer aux travaux techniques de l'UPOV tout en favorisant un dialogue constructif dès que possible sur des questions pertinentes.

- La participation en qualité d'observateurs d'experts de futurs membres potentiels du Comité technique et des groupes de travail techniques a été encouragée car elle représente un important moyen d'harmonisation avec le système UPOV et de facilitation d'une future coopération lorsque ces membres deviendront membres de l'UPOV.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

6. Le TC entend, de la part des présidents des groupes concernés, les rapports verbaux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Le TC note qu'aucune session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) ne s'est tenue depuis la quarante-cinquième session du TC.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

7. Le TC examine le document TC/46/3.

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

*Questions qui se posent après la délivrance d'un droit d'obtenteur*

8. Le TC prend note des faits nouveaux survenus au CAJ pour ce qui est d'un document concernant les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur.

*Questions soulevées par la CIOPORA concernant la distinction*

9. Le TC prend note des observations formulées par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) concernant l'utilisation de caractères dans l'examen de la distinction, comme il est signalé dans les paragraphes 7 à 13 du document TC/46/3. Le TC approuve la clarification apportée à la CIOPORA par le Bureau de l'Union, tel qu'elle est exposée au paragraphe 14 du document TC/46/3, et rappelle que la CIOPORA a été invitée aux réunions des groupes de travail techniques et du Comité technique, où elle a pu entendre des explications supplémentaires sur les critères de choix de caractères à retenir dans les principes directeurs. Il est convenu que l'adoption des principes directeurs d'examen pour le mandarinier ne devait pas être retardée en raison des observations formulées par la CIOPORA.

10. Le TC note que, en ce qui concerne la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier (Citrus – Groupe 1), telle qu'elle figure dans la Circulaire E-1143, datée du 30 novembre 2009, outre les observations formulées par

la CIOPORA, des observations importantes ont été formulées par l'Australie et le Maroc. Sur la base de ces dernières, l'expert principal, M. Chomé Fuster (Espagne), conclut qu'il serait judicieux que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier soit examinée de manière plus approfondie par le TWF à sa quarante et unième session, qui se tiendra à Cuernavaca, État de Morelos (Mexique), du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

#### *Expériences de nouveaux types et espèces*

11. Le TC prend note des informations fournies aux sessions du TWO et du TWF en 2009 et note que la proposition d'inviter les membres de l'Union à faire part de leur expérience pratique lorsqu'ils sollicitent un nouveau code UPOV, telle qu'elle est établie au paragraphe 22 du document TC/46/3, serait examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour "Bases de données d'information de l'UPOV".

12. Le TC décide qu'un point intitulé "Expériences de nouveaux types et espèces (rapports verbaux de participants)" sera inscrit à l'ordre du jour des sessions des TWF, TWO et TWV en 2010.

#### *Projet Bioversity / Germplasm Information on Germplasm Accessions (GIGA)*

13. Le TC prend note de la participation d'experts de l'UPOV au projet GIGA (*Germplasm Information on Germplasm Accessions*) de Bioversity.

#### *Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement*

14. Le TC décide que des méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement doivent être étudiées par le TWC et examinées en vue de leur éventuelle inclusion dans la révision du document TGP/8/1.

#### *Recherche des documents placés sur le site Web de l'UPOV*

15. Le TC prend note des plans concernant la mise en point d'un instrument de recherche des documents placés dans les zones d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

## II. QUESTIONS POUR INFORMATION

16. Le TC prend note des questions pour information figurant dans le document TC/46/3.

#### Documents TGP

17. Le TC examine le document TC/46/5.

a) Nouveaux documents TGP

*TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité*

18. Le TC convient que le document TGP/8/1 Draft 15 doit être modifié comme indiqué, compte tenu des autres modifications ci-après :

	<u>Partie I</u>
1.3.2.5	supprimer
3.2.1.4	libeller comme suit : “3.2.1.4 En ce qui concerne la cohérence et l’harmonisation, il convient de noter que des méthodes statistiques différentes peuvent produire des résultats différents.”
3.3	conserver le tableau et l’organigramme
3.3	Organigramme : remplacer le texte de la case “Pas de méthodes statistiques” par “Aucune méthode statistique ne figure dans le document TGP/8”

19. Le TC note que le CAJ sera informé des modifications du texte du document TGP/8/1 Draft 15 proposées ci-dessus à sa soixante et unième session, qui se tiendra à Genève le 25 mars 2010. Il convient que, sous réserve de l’approbation du CAJ, le document TGP/8/1 Draft 15, tel que modifié ci-dessus, sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Le TC note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/8/1 soit soumis au Conseil.

20. Le TC approuve l’approche adoptée pour la révision du document TGP/8/1 (document TGP/8/2), selon les modalités indiquées aux paragraphes 13 et 14 du document TC/46/5. Le TC décide que, outre les points inclus dans le document TC/46/5, il convient également d’examiner les aspects ci-après dans la révision du TGP/8 :

- a) indications relatives à l’élaboration des descriptions variétales à l’aide d’informations provenant :
  - i) de plus d’un cycle de végétation dans un site, et
  - ii) de plus d’un site;
- b) examen de la recommandation sur le nombre minimal de degrés de liberté pour COYD;
- c) inclusion d’une recommandation sur le nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2 x 1%; et
- d) inclusion dans la méthode de variance relative pour l’évaluation de l’homogénéité d’une recommandation sur le nombre minimal de variétés comparables à inclure dans l’essai.

*TGP/14 “Glossaire des termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l’UPOV”*

21. Le TC convient que le document TGP/14/1 Draft 11 doit être modifié comme indiqué dans le document et qu’aucune modification n’est nécessaire. En particulier, le TC accepte de ne pas regrouper les synonymes sous une seule entrée (par exemple, pour la version anglaise, *Breeder’s Right*, *Plant Breeder’s Right* et *PBR*).

22. Le TC convient que, sous réserve de l’approbation du CAJ, le document TGP/14/1 Draft 11, sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Le TC note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/14/1 soit soumis au Conseil.

23. Le TC approuve l’examen des points énoncés aux paragraphes 21 à 26 du document TC/46/5 lors de la révision du document TGP/14/1 (document TGP/14/2) et convient que les points ci-après doivent également être examinés :

- a) l’élaboration d’un libellé approprié aux niveaux d’expression pour les caractères relatifs aux rapports à l’aide d’une échelle de 1 à 9 couvrant, par exemple, uniquement les rapports allongés;
- b) de plus amples informations sur le dédoublement des caractères, p. ex. les caractères relatifs au rapport longueur/largeur, à la longueur, à la largeur et à la forme, sur la base d’un document qui sera élaboré par Mme Beate Rücker (Allemagne).

*TGP/11 Examen de la stabilité*

24. Le TC fixe la procédure et le calendrier d’élaboration du document TGP/11/1, tels qu’ils sont exposés dans le paragraphe 30 du document TC/46/5.

*b) Révision des documents TGP*

*TGP/7 Élaboration de principes directeurs d’examen*

25. Le TC convient que le document TGP/7/2 Draft 5 doit être modifié comme indiqué dans le document, compte tenu des autres modifications ci-après :

Annexe I, TQ 4.1	supprimer le nouveau texte et remettre ASW 15 comme contenu dans le document TGP/7/1
Annexe I, TQ 4 et TQ 7	ajouter un texte pour note en bas de page #

26. Le TC convient que le texte de l’annexe I : Modèle de principes directeurs d’examen, chapitre 4.1.4 et la phrase finale de l’annexe 3 : Notes indicatives (GN) concernant le modèle de principes directeurs d’examen, GN7 “Quantité de matériel végétal requis” doivent être conservés tels qu’ils se présentent dans le document TGP/7/2 Draft 5 mais décide que

Mme Beate Rücker (Allemagne) doit élaborer un document traitant du nombre de plantes qui seront prises en considération aux fins de la distinction par les TWP à leur session de 2010.

27. En ce qui concerne la possibilité que le questionnaire technique fournisse une occasion d'indiquer qu'une demande concerne une lignée parentale, le TC convient que cette possibilité existe dans la section 4 "Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété" tant que ces renseignements sont pertinents pour l'examen DHS. Le TC précise que, dans le cas particulier des lignées parentales fournies dans le cadre de l'examen d'une variété candidate hybride, le document TGP/5 : Section 11/1 "Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obteneur" explique que du matériel végétal vivant ne devrait être mis à la disposition d'autres collecteurs de variétés que de telle manière que les intérêts légitimes de l'obteneur sont sauvegardés.

28. Le TC note que la proposition du CAJ concernant les renvois normalisés de l'UPOV pour le formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV, telle qu'elle figure dans les annexes II et IV du document CAJ/60/5 (reproduites dans les annexes II et IV du document TC/46/13) sera examinée au titre du point 12 de l'ordre du jour intitulé "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

29. Le TC note que le CAJ sera informé, à sa soixante et unième session, des modifications du texte du document TGP/7/2 Draft 5 proposées ci-dessus. Il convient que, sous réserve de l'approbation du CAJ, le document TGP/7/2 Draft 5, tel que modifié ci-dessus, sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction élargi avant que le projet du document TGP/7/2 soit soumis au Conseil.

30. Le TC note que, sur la base des informations reçues lors des sessions des TWP en 2009 et de l'expérience acquise avec les projets de principes directeurs d'examen, le Bureau de l'Union a conclu qu'en général la Liste de caractères approuvés n'était pas utilisée de manière régulière par les experts principaux lors de la rédaction des principes directeurs d'examen. Le TC convient que déployer des efforts importants pour intégrer la Liste de caractères approuvés dans le modèle de principes directeurs d'examen ne constituerait pas, pour l'instant, une bonne utilisation des ressources.

31. En ce qui concerne une future révision du TGP/7 (document TGP/7/3), le TC convient qu'il serait bon d'examiner les points énoncés aux paragraphes 43 à 54 du document TC/46/5, à condition que la dernière phrase du paragraphe 48 soit modifiée comme suit : "En particulier, le TC-EDC a noté que les caractères avec astérisque étaient très importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales". Le TC convient que les points ci-après doivent également être examinés :

- a) des orientations sur l'indication de l'observation par la mesure (M) pour des caractères tels que les dates (p. ex., l'époque de floraison), comptage (p. ex., le nombre de lobes des feuilles) etc.;
- b) un document devant être élaboré par un expert de l'Allemagne (voir le paragraphe 26) sur le nombre de plantes à prendre en considération aux fins de la distinction, pour examen par les TWP à leur session de 2010.

*TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS*

*Section 2 "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale"*

32. Le TC note que le CAJ, à sa soixante et unième session, sera invité à examiner une proposition de texte destiné à être ajouté au document TGP/5, section 2 "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale" en vue d'expliquer les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV. Il note également que l'élaboration de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et pour les principes directeurs d'examen, tels qu'énoncés dans les annexes II et IV du document TC/46/13, sera examinée au titre du point 12 de l'ordre du jour "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

*Section 10 "Notification de caractères supplémentaires"*

33. Le TC note que la proposition figurant dans le document TGP/7/2 Draft 5 consistant à faire connaître les modifications apportées aux caractères dans les principes directeurs d'examen au moyen du document TGP/5 (voir les paragraphes 61 à 63 du document TC/46/5) nécessiterait une révision de la section 10/1 du document TGP/5. Il note en outre que le TC, dans les paragraphes 22 à 24 du document TC/46/2, est invité à indiquer si les nouveaux caractères et les nouveaux niveaux d'expression notifiés au moyen de la section 10 "Notification de caractères supplémentaires" du document TGP/5 doivent être présentés pour examen à la session du ou des TWP compétents et du TC avant d'être mis à disposition dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

34. Le TC convient que les TWP doivent être invités à examiner ces propositions lors de leurs sessions de 2010, sur la base d'un projet de texte devant être élaboré par le Bureau de l'Union, en vue de l'examen d'une révision de la section 10/1 du document TGP/5 par le TC et le CAJ en 2011 pour proposition au Conseil en octobre 2011.

*TGP/12 Conseils concernant certains caractères physiologiques*

35. Le TC convient que le TWV doit élaborer une proposition de révision du document TGP/12/1 en vue de fournir des indications sur la nomenclature et l'utilisation des caractères de résistance aux maladies, selon les modalités indiquées aux paragraphes 65 et 66 du document TC/46/5.

*TGP/0 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents*

36. Le TC convient de proposer l'adoption du document TGP/0/3 parallèlement à l'adoption et à la révision des documents TGP, le cas échéant.

c) Programme d'élaboration des documents TGP

37. Le TC accepte le programme d'élaboration des documents TGP énoncé à l'annexe du document TC/46/5.



Techniques moléculaires

38. Le TC examine les documents TC/46/7, Directives BMT (proj.16) et BMT/DUS Draft 2.

*Directives de l'UPOV concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (Directives BMT)*

39. Le TC convient que le document Directives BMT (proj.16) doit être modifié comme indiqué dans le document, mais il convient qu'aucune autre modification n'est nécessaire.

40. Le TC convient que, sous réserve de l'approbation du CAJ, le document Directives BMT (proj.16) sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire. Le TC note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document Directives BMT soit soumis au Conseil.

*Propositions en ce qui concerne l'application des techniques biochimiques et moléculaires dans l'examen DHS qui doivent être examinées par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT*

41. Le TC note que le CAJ, à sa soixantième session, tenue à Genève le 19 octobre 2009, a approuvé les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, telles qu'énoncées au paragraphe 14 du document TC/46/7.

42. Le TC a approuvé les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, telles qu'énoncées au paragraphe 14 du document TC/46/7.

*Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add.*

43. Le TC entérine les modifications ci-après du document BMT/DUS Draft 2 :

Titre	libeller comme suit : "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("DHS")"
Structure	faire la différence entre les modèles qui ont reçu l'appui du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, le CAJ et le TC et ceux dont l'acceptabilité n'a pas fait l'objet d'un consensus. Dans les modèles qui ont reçu l'appui du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, le CAJ et le TC, envisager une séparation plus prononcée des modèles pour lesquels des travaux additionnels sont nécessaires.
Titre des modèles	essayer de trouver un bref titre pour chaque modèle

44. Le TC note que le CAJ, à sa soixantième session, est convenu qu'un document pourrait être soumis à l'adoption du Conseil en octobre 2010, en même temps que le document Directives BMT. Toutefois, le TC convient qu'un nouveau projet du document BMT/DUS sera établi par le Bureau de l'Union, de concert avec les présidents du TC et du BMT, pour examen par le BMT et les TWP à leurs sessions en 2010 et qu'un projet additionnel sera établi

sur la base des observations du BMT, des TWP et du CAJ pour examen par le TC à sa quarante-septième session.

45. Le TC convient que la possibilité que le document BMT/DUS Draft 2 devienne le document TGP/15 et que le titre du TGP/15 change en conséquence doit être examinée à un stade ultérieur.

*Exercice pratique aux fins de la mise au point d'une base de données pouvant faire l'objet d'échanges*

46. Le TC rappelle que les questions relatives aux bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires seront examinées au titre du point intitulé "Bases de données relatives aux descriptions variétales".

*Directives internationales sur les méthodes moléculaires*

47. Le TC note que l'ISTA a été contactée afin d'examiner les moyens de coordonner, le cas échéant, les travaux de l'UPOV et de l'ISTA en matière de techniques moléculaires.

*Méthodes statistiques applicables aux données produites par des techniques biochimiques et moléculaires*

48. Le TC note que le point de l'ordre du jour du BMT/11 concernant les "Méthodes statistiques applicables aux données produites par des techniques biochimiques et moléculaires" a été remplacé par un point intitulé "Méthodes d'analyse des données moléculaires" en vue de la douzième session du BMT, qui se tiendra à Ottawa (Canada) du 11 au 13 mai 2010.

*Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées)*

49. Le TC approuve la nomination de Mme Laetitia Denecheau (France) comme nouvelle présidente du sous-groupe pour le colza.

50. Le TC prend note des faits nouveaux concernant les sous-groupes sur les plantes cultivées tels qu'ils figurent aux paragraphes 46 à 50 du document TC/46/7 et convient des prévisions ci-après en ce qui concerne les réunions desdits sous-groupes sur les plantes cultivées :

Sous-groupe pour le maïs : aucune réunion du sous-groupe prévue. Le TC note que le Bureau de l'Union a contacté l'*American Seed Trade Association* (ASTA) pour lui demander si elle souhaiterait recevoir un compte rendu sur les résultats de l'examen réalisé au sein de l'UPOV concernant la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 "*Possible use of molecular techniques in DUS testing on maize : how to integrate a new tool to serve the effectiveness of protection offered under the UPOV system*" ("Application éventuelle des techniques moléculaires à l'examen DHS du maïs : comment intégrer un nouvel instrument au service de

l'efficacité de la protection offerte dans le cadre du système de l'UPOV”) à la réunion des obtenteurs de maïs et de sorgho qui se tiendra aux États-Unis d'Amérique en 2010;

Sous-groupe pour le colza : aucune réunion du sous-groupe prévue;

Sous-groupe pour la pomme de terre : aucune réunion du sous-groupe prévue. Une réunion du sous-groupe serait envisagée en fonction des faits nouveaux survenus en rapport avec les projets en cours à la onzième session du BMT;

Sous-groupe pour le soja : une réunion du sous-groupe serait envisagée afin d'intégrer un compte rendu sur les travaux menés par l'Argentine et le Brésil dans le cadre d'une éventuelle approche selon l'option 2; et

Sous-groupe pour le blé et l'orge : aucune réunion du sous-groupe prévue. Les travaux en cours, tels que les travaux menés en France sur l'orge dans le cadre d'une approche semblable à celle qui a été présentée pour le maïs dans le document BMT/10/14, seraient communiqués à la douzième session du BMT.

*Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)*

51. Le TC note que, à la douzième session du BMT, qui se tiendra à Ottawa (Canada), du 11 au 13 mai 2010, le 11 mai 2010 sera spécialement consacré aux points de l'ordre du jour relatifs à “L'utilisation de techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée” et à “L'utilisation de techniques moléculaires pour l'identification des variétés” (la “Journée des obtenteurs”).

Dénominations variétales

52. Le TC examine le document TC/46/8.

*Adoption du document UPOV/INF/12/2 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (révision)*

53. Le TC prend note de l'adoption du document UPOV/INF/12/2 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (révision) et note que le code UPOV et le nom botanique correspondant à “*Lentinula edodes*” seront examinés au titre du point 9 de l'ordre du jour “Bases de données d'information de l'UPOV”.

Document UPOV/INF/12, Annexe I, première partie :

Classe 4.1 *Solanum tuberosum* L. / Classe 4.2 *Solanum* autres que dans la classe 4.1

54. Le TC note qu'il pourrait être avantageux de maintenir les espèces de porte-greffes de tomate dans la même classe de dénomination variétale que la tomate mais convient que le TWV devrait être invité à examiner cette question. Par conséquent, le TC accepte de demander au TWV, à sa quarante-quatrième session, qui se tiendra à Veliko Tarnovo (Bulgarie), du 5 au 9 juillet 2010, d'examiner les deux options ci-après pour une modification de la première partie intitulée "Classes au sein d'un genre" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/2, classe 4 :

Option 1

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 4.1	<i>Solanum tuberosum</i> L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	<i>Solanum lycopersicum</i> var. <i>lycopersicum</i>	SOLAN_LYC_LYC
Classe 4.3	<i>Solanum melongena</i> L.	SOLAN_MEL
Classe 4.4	<i>Solanum</i> autre que les classes 4.1, 4.2 et 4.3	autres que les classes 4.1, 4.2 et 4.3

Option 2

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Noms botaniques UPOV</u>
Classe 4.1	<i>Solanum tuberosum</i> L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	<i>Solanum melongena</i> L.	SOLAN_MEL
Classe 4.3	<i>Solanum</i> autres que les classes 4.1 et 4.2	autres que les classes 4.1 et 4.2

55. Le TC convient d'inviter le CAJ à sa soixante et unième session afin d'examiner ces options et, le cas échéant, d'accepter que l'option entérinée par le TWV soit soumise comme une révision du document UPOV/INF/12/2 pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010.

56. Le TC convient en outre de modifier les codes UPOV pour les taxons ci-après, dans le même temps qu'une révision des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", document UPOV/INF/12/2 :

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV actuel</u>	<u>Base de données GRIN</u>
<u>Lycopersicon</u>		
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill.	LYCOP_ESC	<i>Solanum lycopersicum</i> var. <i>lycopersicum</i>
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill. var. <i>esculentum</i>	LYCOP_ESC_ESC	
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill. var. <i>cerasiforme</i> (Dunal) A. Gray	LYCOP_ESC_CER	<i>Solanum lycopersicum</i> var. <i>cerasiforme</i> (Alef.) Fosberg

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV actuel</u>	<u>Base de données GRIN</u>
<i>Lycopersicon hirsutum</i> Dunal	LYCOP_HIR	<i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D. M. Spooner
<i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw. x <i>Lycopersicon hirsutum</i> L.	LYCOP_EHI	Pas d'hybride binomial
<u>Cyphomandra</u>		
Cyphomandra	CYPHO	Suppression de toutes les espèces
<i>Cyphomandra betacea</i> (Cav.) Sendtn. (synonym <i>Solanum betaceum</i> Cav.)	CYPHO_BET	<i>Solanum betaceum</i> Cav.
<u>Genre hybride</u>		
<i>Lycopersicon</i> x <i>Cyphomandra</i>	LYCYP	<i>Solanum</i> L.
<i>Lycopersicon lycopersicum</i> x <i>Cyphomandra betacea</i>	LYCYP_EBE	À examiner

*Document UPOV/INF/12, Annexe I, deuxième partie "Classes englobant plusieurs genres" : nouvelle classe pour Verbena et Glandularia*

57. Le TC convient de proposer la modification du document UPOV/INF/12/2, annexe I, deuxième partie "Classes englobant plusieurs genres" pour y inclure une nouvelle classe (Classe 212) pour *Verbena* L. et *Glandularia* J. F. Gmel.

58. Le TC convient en outre, sous réserve de l'approbation par le CAJ et les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2010, de proposer au Conseil de modifier en conséquence la deuxième partie ("Classes englobant plusieurs genres") de l'annexe I du document UPOV/INF/12/2.

#### Bases de données d'information de l'UPOV

59. Le TC examine le document TC/46/6.

#### *Base de données GENIE*

60. Le TC note que la base de données GENIE a été lancée le 15 mars 2010 dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV.

#### *SYSTÈME DE CODES UPOV*

61. Le TC note que 148 nouveaux codes UPOV ont été créés en 2009 et 17 codes UPOV ont été modifiés de sorte que les codes UPOV figurant dans la base de données GENIE était de 6 582 à la fin de 2009.

62. Conformément au reclassement de *Panicum* dans le GRIN et à la révision de la classe 202 dans la deuxième partie de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1, "Classes englobant plusieurs genres", afin d'englober *Megathyrsus*, *Panicum*, *Setaria* et

*Steinchisma*, le TC convient que les codes UPOV pour les espèces ci-après soient modifiés comme suit :

Classement actuel dans la base de données GENIE		Nouveau classement proposé conformément à la base de données du GRIN	
Nom botanique	Code UPOV	Nom botanique	Code UPOV
<i>Panicum laxum</i> Sw.	PANIC_LAX	<i>Steinchisma laxa</i> (Sw.) Zuloaga (synonym : <i>Panicum laxum</i> Sw.)	STEIN_LAX
<i>Panicum maximum</i> Jacq.	PANIC_MAX	<i>Megathyrus maximus</i> (Jacq.) B. K. Simon & S. W. L. Jacobs (synonym : <i>Panicum maximum</i> Jacq.)	MEGAT_MAX

63. Le TC prie le TWV d'examiner si le nom botanique principal pour le code UPOV "LENTI\_ELO" doit être modifié pour devenir *Lentinula edodes* (Berk.) Sing., les noms botaniques *Lentinus edodes* (Berk.) Sing. et *Lentinus elodes* (Berk.) Sing. étant ajoutés comme autres noms botaniques, et le code UPOV étant modifié pour devenir "LENTI\_EDO".

64. Le TC note que les questions concernant le reclassement botanique de *Lycopersicon*, *Solanum* et *Cyphomandra*, y compris les questions concernant les codes UPOV, ont été examinées au titre du point 8 de l'ordre du jour "Dénominations variétales".

65. Conformément à la procédure énoncée à la section 3.3 du Guide du système de codes UPOV (voir [http://www.upov.int/genie/en/upov\\_code.html](http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html)), le TC convient que le Bureau de l'Union dressera des tableaux des ajouts et amendements aux codes UPOV qui seront vérifiés par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2010.

66. En ce qui concerne la proposition du TWO selon laquelle le Bureau de l'Union devrait inviter les membres de l'Union à faire part de leur expérience pratique lorsqu'ils sollicitent un nouveau code UPOV, le TC convient que cette invitation n'est pas appropriée et que les informations sur les genres et espèces pour lesquels de nouvelles demandes ont été reçues peuvent être obtenues dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales.

#### *Base de données sur les variétés végétales*

67. Le TC note que, conformément à l'accord UPOV-OMPI, M. José Appave, commis principal à l'administration des données (OMPI), a été chargé de collecter toutes les données pour la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales (base de données UPOV-ROM) (voir la Circulaire E-1190). Par ailleurs, le TC prend note de la précision selon laquelle les dispositions actuelles relatives à la communication de données destinées à l'UPOV-ROM, telles qu'elles figurent dans le Mémoire d'accord entre l'UPOV et l'OCVV (voir le paragraphe 6 du document CAJ/57/6 et le paragraphe 15 du document TC/44/6), ne seraient pas remises en cause par cet élément.

68. Le TC note que, conformément aussi à l'accord UPOV-OMPI, une conceptrice de logiciels a été embauchée par l'OMPI pour travailler sur le programme d'améliorations concernant l'UPOV-ROM et qu'elle prendra ses fonctions en mai 2010.

69. Le TC prend note de la proposition du TWC d'effectuer l'analyse de l'introduction des données dans les champs de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, selon

les modalités indiquées aux paragraphes 31 à 33 du document TC/46/6, et il convient que le Bureau de l'Union devrait prendre cette offre en considération parallèlement aux travaux effectués en vertu de l'accord UPOV-OMPI.

70. Le TC prend note du rapport sur les questions concernant l'élaboration d'interfaces de recherche communes, selon les modalités indiquées aux paragraphes 36 à 39 du document TC/46/6.

71. La délégation de l'Union européenne informe le TC qu'une nouvelle fonctionnalité sera ajoutée à la base de données de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) concernant les demandes et les titres en vigueur, qui est accessible au public sur son site Web officiel. Le but de cette innovation est de fournir un accès direct à certains documents figurant dans le registre de l'OCVV. L'ouverture à l'inspection publique constitue une obligation juridique dans le règlement CE n° 2100/94; par ailleurs, le règlement CE n° 1049/2001 dispose, à un certain stade, que les institutions rendent, dans la mesure du possible, les documents directement accessibles au public sous forme électronique. Actuellement, l'OCVV donne accès aux documents sur demande. À partir de 2010, le public pourra lire et télécharger les documents ci-après sur le site Web de l'OCVV :

- Formulaires de demande (à l'exclusion des informations relatives aux lignées parentales)
- Questionnaires techniques (à l'exclusion des informations relatives aux lignées parentales et aux schémas de sélection)
- Propositions de dénominations variétales
- Descriptions variétales officielles
- Photos prises par l'office chargé de l'examen
- Décisions d'accepter ou de refuser des demandes
- Décisions de déchoir du droit d'obtenteur sur une variété

72. La délégation de l'Union européenne explique que, afin d'éviter les questions concernant une utilisation inappropriée de descriptions variétales officielles et d'informations techniques et de photos fournies par des déposants, l'OCVV publiera un avertissement contenant des informations sur la situation de ces documents, ainsi que sur son utilisation appropriée (les descriptions variétales officielles publiées sur le site Web de l'OCVV sont la propriété de l'OCVV ou d'une administration nationale et ne doivent pas être utilisées à des fins d'enregistrement officiel (liste nationale ou droits d'obtenteur), à moins que l'OCVV n'ait donné son consentement écrit.

#### Bases de données sur les descriptions variétales

73. Le TC examine le document TC/46/9.

74. Le TC prend note des informations sur les bases de données sur les descriptions variétales aux sessions du TWV et du TWF.

75. En ce qui concerne le paragraphe 3 du document TC/46/9, le TC note que les Pays-Bas n'ont pas commencé à publier leurs descriptions variétales sur leur site Web. Le TC convient que l'interface de recherche commune, ou "portail", qui doit être élaboré dans le cadre de l'accord UPOV-OMPI au sujet de l'UPOV-ROM, devra être élargie afin d'englober les bases de données sur les descriptions variétales. La délégation de l'Australie fait savoir qu'elle est

disposée à fournir un lien sur ce portail renvoyant à ses données sur les descriptions variétales.

### Logiciels échangeables

76. Le TC examine les documents TC/46/12 et UPOV/INF/Software Draft 3.

77. Le TC convient que, sous réserve de l'approbation du CAJ, le document UPOV/INF/Software Draft 3 sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Le TC note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document UPOV/INF/Software soit soumis au Conseil.

78. Le TC approuve la traduction en anglais du guide d'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données par le Bureau de l'Union, étant entendu que les experts de la France vérifieront la version anglaise et en seront également responsables.

79. Le TC note que, à sa vingt-huitième session, qui se tiendra à Angers (France), du 29 juin au 2 juillet 2010, un expert de l'Union européenne présentera au TWC un exposé sur un logiciel d'évaluation des similarités dans les dénominations mis au point élaboré par l'OCVV. La délégation de l'Union européenne explique qu'elle souhaiterait également offrir aux membres de l'Union un accès à sa base de données complète sur ces dénominations y compris l'outil d'évaluation des similarités dans les dénominations. L'identifiant et le mot de passe seront fournis sur demande à l'OCVV par courrier électronique ([cpvo@cpvo.europa.eu](mailto:cpvo@cpvo.europa.eu)).

### Systèmes de dépôt électronique des demandes

80. Le TC examine le document TC/46/13.

81. Le TC rappelle que, ainsi qu'il est indiqué au point 6 de l'ordre du jour "Documents TGP", le CAJ, à sa soixante et unième session, sera invité à examiner une proposition d'un texte à ajouter à la section 2 du document TGP/5 "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale" afin d'expliquer les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV.

82. Le TC convient de proposer au CAJ que l'insertion d'une explication concernant les renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et pour les principes directeurs d'examen, tels qu'énoncés dans les annexes III et IV du document TC/46/13, gagnerait à être examinée au sein des groupes de travail techniques et du TC et ne devrait pas figurer dans le document TGP/7/2 mais être examinée lors de la future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3).

83. La délégation de l'Union européenne rappelle qu'elle a en principe fait sienne la proposition n° 2 mais explique qu'elle a déjà mis au point un système électronique de dépôt des demandes qui exclurait une telle approche sans reprendre à zéro un nouveau système. La délégation explique que l'OCVV a lancé un système de dépôt des demandes en ligne et qu'il encourageait les États membres de l'Union européenne à adopter ce système pour les droits



d'obtention végétale et les listes nationales. L'OCVV a développé son propre logiciel et l'utilisation du système n'est pas restreinte par les autres parties. Il a l'intention de rendre ce système disponible en français, en allemand et en néerlandais. En réponse à une question du secrétaire général adjoint, la délégation de l'Union européenne explique que le système sera mis dans un premier temps à la disposition des États membres de l'Union européenne mais que, dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de le mettre à la disposition des membres de l'Union.

#### Méthode de calcul de la COYU

84. Le TC examine le document TC/46/11.

85. Le TC prend note des faits nouveaux concernant la méthode de calcul de la COYU, tels qu'ils figurent dans les paragraphes 7 à 11 du document TC/46/11, et demande au TWC de formuler des propositions pour répondre à l'erreur systématique de l'actuelle méthode de calcul de la COYU. Le TC note l'observation formulée à la vingt-septième session du TWC, selon laquelle la manière dont la COYU effectuait pour le moment les calculs était acceptable mais qu'il n'en était pas moins souhaitable de trouver une solution.

#### Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple

86. Le TC examine le document TC/46/14.

87. Le TC convient que le TWV, à sa quarante-quatrième session, prévue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, sera invité à convenir d'une plante potagère pour inclusion dans le questionnaire. Le Bureau de l'Union complétera et publiera le questionnaire après qu'une plante potagère aura été choisie par le TWV. Par ailleurs, le Bureau de l'Union convient que la traduction du questionnaire sera vérifiée par les experts linguistiques compétents du Comité de rédaction et convient également que le paragraphe 1.4 devra être élaboré afin d'expliquer que le processus et la façon dont les données ont été obtenues et utilisées dans la prise de décision devront être pris en considération dans les réponses au questionnaire.

88. Le TC prie le Bureau de l'Union d'adresser le questionnaire aux représentants des membres de l'Union au TC pour qu'ils le remplissent et de produire un document compilant les réponses pour examen à la quarante-septième session du TC. Le Bureau de l'Union demande également que le document définisse les questions susceptibles d'être examinées en rapport avec la révision du document TGP/8.

#### Ateliers préparatoires

89. Le TC prend note du rapport sur les ateliers préparatoires tenus en 2009 et approuve les propositions de programmes des ateliers préparatoires qui se tiendront en 2010, telles qu'elles figurent dans le document TC/46/10.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

90. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/46/4 et relève que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est passé de 2 209 en 2009 à 2 254 en 2010.

91. Le TC convient d'actualiser le document TC/46/4 en vue de sa quarante-septième session.

Principes directeurs d'examen

92. Le TC examine le document TC/46/2.

93. Le TC note que le Conseil, à sa quarante-troisième session ordinaire, tenue à Genève le 22 octobre 2009, a approuvé la pratique selon laquelle les principes directeurs d'examen sont adoptés par le TC au nom du Conseil sur la base du programme de travail approuvé par le Conseil sans que les différents principes directeurs d'examen soient soumis au Conseil pour examen (voir les paragraphes 34 et 35 du document C/43/16 "Compte rendu des décisions").

94. Le TC convient, sur la base de la recommandation du Comité de rédaction élargi, que les principes directeurs d'examen pour la *Vriesea* doivent être renvoyés devant le TWO pour compléter les informations manquantes.

95. Le TC adopte les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, et les modifications rédactionnelles proposées par le TC-EDC :

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
<b><u>NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN</u></b>					
TG/AGARIC(proj.5)	Agaricus Mushroom, Button Mushroom	Agaric, Champignon de Paris	Champignon	Champiñón	Agaricus bisporus L.; Agaricus bitorquis L.; Agaricus arvensis L.
TG/BUDDL(proj.7)	Buddleia, Butterfly-bush	Buddleia, Arbre aux papillons	Buddleie, Schmetterlings- strauch	Budleya, Mariposa	Buddleja L.
TG/FIG(proj.6)	Fig	Figuier	Echte Feige, Feige	Higuera	Ficus carica L.
TG/GAURA(proj.4)	Gaura	Gaura	Prachtkerze	Gaura	Gaura L.
TG/GYPSO(proj.7)	Baby's Breath, Gyp, Gypsophila	Gypsophile	Gipskraut, Schleierkraut	Gipsófila	Gypsophila L.
TG/PAPAY(proj.6)	Papaya, Papaw	Papayer	Melonenbaum, Papaya	Papayo, Lechosa	Carica papaya L.
TG/PRL_MIL(proj.8)	Pearl Millet	Pénicillaire, Mil à chandelle, Mil Pénicillaire	Federborstengras	Panizo de Daimiel, Panizo mamozo, Mijo Perla	Pennisetum glaucum (L.) R. Br., Pennisetum americanum (L.) Leeke, Pennisetum typhoides (Burm.f.) Stapf C.E. Hubb.
TG/SWEETPOT(proj.6)	Sweet Potato	Patate douce	Batate, Süßkartoffel	Camote, Batata	Ipomoea batatas (L.) Lam.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
<b>RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN</b>					
TG/53/7(proj.2)	Peach	Pêcher	Pfirsich	Durazno, Melocotonero	Prunus persica (L.) Batsch, Persica vulgaris Mill., Prunus L. subg. Persica
TG/59/7(proj.6)	Lily	Lys	Lilie	Lily, Azucena, Lirio	Lilium L.
TG/116/4(proj.3)	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Escorzonera, Salsifí negro	Scorzonera hispanica L.
TG/123/4(proj.8)	Banana, Cavendish banana, Chinese banana, Dwarf banana; Plantain, Pomme banana, Silk banana, Banana sucrier	Bananier, Bananier nain; -	Banane, Zwergbanane; -	Bananera, Banano, Platanera, Plátano; -	Musa acuminata Colla; Musa ×paradisiaca L. (M. acuminata Colla × M. balbisiana Colla)
TG/130/4(proj.3)	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	Asparagus officinalis L.
TG/133/4(proj.4)	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hortensia, Hidrangea	Hydrangea L.
<b>RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN</b>					
TG/11/8 Rev.(TC/46/2)	Rose	Rosier	Rose	Rosal	Rosa L.
TG/176/4 Rev. (TC/46/2)	Osteospermum; -	Ostéospermum; -	Osteospermum; -	Osteospermum; -	Osteospermum L.; hybrides avec Dimorphothea Vaill.

96. Le TC convient que les principes directeurs d'examen pour le bananier seront adoptés à condition que les modifications des variétés à titre d'exemples proposées par l'expert principal soient approuvées par le TWF par correspondance.

97. Le TC convient que les principes directeurs d'examen pour le figuier seront adoptés à condition que les modifications des variétés à titre d'exemples proposées par l'expert principal soient approuvées par le TWF par correspondance.

98. Le TC convient que les principes directeurs d'examen pour l'asperge seront adoptés à condition que le caractère 9 "Turion : ouverture des bractées" soit complété et approuvé par le TWV par correspondance.

99. Le TC convient que les principes directeurs d'examen pour le papayer seront adoptés au motif qu'ils s'appliqueront à des variétés multipliées par voie végétative. Il convient que les TWP seront invités à examiner les moyens de traiter l'examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer sur la base d'un document qui sera préparé par l'expert principal, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique) et le Bureau de l'Union en vue de réviser les principes directeurs d'examen pour le papayer afin d'intégrer les variétés reproduites par voie sexuée dans les meilleurs délais possibles. Il convient également que le CAJ sera invité à examiner cette question.

100. Le TC prend note des corrections apportées aux principes directeurs d'examen pour chrysanthème (document TG/26/5 Corr.2) et aux principes directeurs d'examen pour le géranium et le géranium-lierre (document TG/28/9 Corr.), comme indiqué aux paragraphes 12 à 15 du document TC/46/2.

101. Le TC approuve le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, comme indiqué à l'annexe II du document TC/46/2, sous réserve :

- a) d'un réexamen par le TWO des principes directeurs d'examen pour la Vriesea; et
- b) d'un retrait du projet de principes directeurs d'examen pour l'herbe de Rhode (*Chloris gayana* Kunth), l'arachide (*Arachis L.*) et la vesce commune, dont les experts principaux ont indiqué qu'ils ne seraient pas disponibles pour examen à la trente-neuvième session du TWA et du projet de principes directeurs d'examen pour le porte-greffe de tomate (*Lycopersicon* (à l'exclusion de *Lycopersicon esculentum* Mill.)), dont l'expert principal a indiqué qu'il ne serait pas disponible pour examen à la quarante-quatrième session du TWV.

102. Le TC prend note de l'état d'avancement des travaux des principes directeurs d'examen tels qu'ils figurent à l'annexe III du document TC/46/2.

103. Le TC prend note de la liste de principes directeurs d'examen adoptés et remplacés depuis lors, telle qu'elle figure en annexe IV du document TC/46/2, et des projets du Bureau de l'Union de mettre à disposition, en temps opportun, des exemplaires de toutes les versions précédentes des principes directeurs d'examen adoptés dans la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

104. Le TC note qu'il est convenu d'examiner si et comment les nouveaux caractères et les nouveaux niveaux d'expression notifiés au moyen de la section 10 "Notification de caractères supplémentaires" du document TGP/5 doivent être présentés pour examen à la session du ou des TWP compétent(s) et du TC avant d'être mis à disposition dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV au titre du point 6 de l'ordre du jour "Documents TGP" (voir les paragraphes 33 et 34).

#### Président et vice-président

105. Le TC note que le mandat de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) expire à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil, en octobre. Il propose au Conseil d'élire M. Joël Guiard (France) nouveau président et M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique) nouveau vice-président du TC pour le prochain mandat de trois ans.

#### Programme de la quarante-septième session

106. Le TC approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour sa quarante-sixième session, qui se tiendra à Genève en 2011 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Dénominations variétales
9. Bases de données d'information de l'UPOV
10. Bases de données relatives aux descriptions variétales
11. Logiciels échangeables
12. Systèmes de dépôt électronique des demandes
13. Méthode de calcul de la COYU
14. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
15. Ateliers préparatoires
16. Principes directeurs d'examen
17. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
18. Programme de la quarante-huitième session
19. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
20. Clôture de la session

*107. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 24 mars 2010.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /  
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États /  
in the alphabetical order of the French names of the States /  
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Mrs.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate: Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, 257 Harvest House, 30 Hamilton Street, Private Bag X973, 0001 Pretoria  
(tel.: +27 12 319 6183 fax: +27 12 319 6385 e-mail: noluthandon@daff.gov.za)

Petzer CARENSA (Ms.), Chief Plant Variety Examiner, Directorate: Genetic Resources, National Department of Agriculture, Private Bag X 5044, Stellenbosch  
(tel.: +27 21 8091653 fax: +27 21 8092264 e-mail: carensap@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Andrea MENNE (Ms.), Head, Section DUS Testing Ornamentals, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover  
(tel.: +49 511 956 65723 fax: +49 511 956 69719  
e-mail: andrea.menne@bundessortenamt.de)

Beate RÜCKER (Frau), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30627 Hannover  
(tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 5633 62 e-mail: Beate.Ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Av. Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 344, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2398 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Coordinación de Propiedad Intelectual, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 344, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2398 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

Juan Pablo GENTILE, Examinador de Variedades Frutales, Forestales y Ornamentales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colon 922 3 piso Of 347, Ciudad de Buenos Aires, Capital Federal 1063  
(tel.: +54 11 4349 2444 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: jgentile@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606  
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasília, D.F.70043-900  
(tel.: +55 61 3218 2549 / 2547 fax: +55 61 3224 2842  
e-mail: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

Ricardo ZANATTA MACHADO, Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" Anexo "A", 2o andar, sala 250, 70043-900 Brasília, D.F.  
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Michel CORMIER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tel.: +1 613 221 7527 fax: +1 613 228 4552 e-mail: michel.cormier@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Senior Policy Specialist, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 e-mail: sandy.marshall@inspection.gc.ca)

CHILE / CHILI / CHILE / CHILE

Manuel TORO UGALDE, Encargado Registro de Variedades Protegidas, Division Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile  
(tel.: +56 2 3690830 fax: +56 2 6972179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Andres GUGGIANA, Consejero, Misión Permanente, 58, rue Moillebeau, 1211 Ginebra, Suiza  
(tel.: +41 22 919 8800 fax: +41 22 734 5297 e-mail: andres.guggiana@misionchileomc.ch)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Lǚ Bo, Director, Division for Plant Variety Protection, Development Center for Science & Technology, Ministry of Agriculture, 18, Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, Beijing 100125  
(tel.: +86 10 659 21326 fax: +86 10 659 23176 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

HUANG Faji, Deputy Division Director, Office for the Protection of New Plant Varieties, State Forestry Administration, East Street 18, Hepingli, Dongcheng District, Beijing 100714  
(tel.: +86 10 8423 9104 fax: +86 10 8423 8883 e-mail: huangfaji@cnpvp.net)

ZHENG Yongqi, DUS Test Specialist, Laboratory of Molecular Testing of New Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, Hepingli East St. 18, Dongcheng Dis, Beijing 100714  
(tel.: +86 10 8423 9104 fax: +86 10 8423 8883 e-mail: zhengyq@caf.ac.cn)

YIN Yanling (Ms.), Official, International Cooperation Division Two, International Cooperation Department State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), P.O. Box 8020, Beijing 100088

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.  
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for Seeds and Seedlings, Vinkovacka cesta 63c, HR-31 000 Osijek  
(tel.: +385 31 275 715 fax: +385 31 275 208 e-mail: r.ore@zsr.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Division of Variety Testing, Plant Directorate, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglværksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer  
(tel.: +45 5816 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@pdir.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid  
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@mapa.es)

David CALVACHE QUESADA, Director del Centro de Investigación de Variedades en Valencia, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), c/ Joaquín Ballester No. 39, E-46009 Valencia  
(tel.: +34 96 307 9604 fax: +34 96 307 9602 e-mail: oevvval@teleline.es)

Pedro Miguel CHOMÉ FUSTER, Jefe de Area de Recursos Fitogeneticos, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, No. 62, E-28014 Madrid  
(tel.: +34 91 3476913 fax: +34 91 3476703 e-mail: pchomefu@marm.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Department, Estonian Agricultural Board, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi  
(tel.: +372 4351240 fax: +372 4351241 e-mail: pille.ardel@pma.agri.ee)



ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /  
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314  
(tel.: +1 571 272 8047 fax: +1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

James HOUSEL, Acting Dean and Attorney-Advisor, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314  
(tel.: +1 571 272 9300 fax: +1 571 273 0123 e-mail: james.housel@uspto.gov)

Mark A. HERMELING, PVPO Examiner, U.S. Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), 100 North Sixth Street - 510C, Minneapolis MN 55403  
(tel.: +1 612 336 3435 fax: +1 612 336 3563 e-mail: mark.hermeling@usda.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food Safety Authority Evira, P.O. Box 111, FIN-32201 Loimaa  
(tel.: +358 20 7725 370 fax: +358 20 7725 317 e-mail: kaarina.paavilainen@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucouzé Cedex  
(tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris  
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 email: nicole.bustin@geves.fr)

Muriel LIGHTBOURNE (Mme), Responsable juridique, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), rue Georges Morel, F-49071 Beaucouzé Cedex  
(tel.: +33 2 41 22 8596 fax: +33 2 41 22 8601 e-mail: muriel.lightbourne@geves.fr)

Virginie BERTOUX (Mlle), Expert, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Domaine du Magneraud, BP 52, F-17700 Surgères  
(tel.: +33 546 683082 fax: +33 546 693024 e-mail: virginie.bertoux@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Katalin ERTSEY (Mrs.), Director, Directorate of Plant Production and Horticulture, Central Agricultural Office, Keleti Károly u. 24, H-1024 Budapest  
(tel.: +36 1 336 9114 fax: +36 1 336 9011 email: ertseyk@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Testing Centre, Department of Agriculture, Backweston, Leixlip, Co. Kildare  
(tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Satoshi ASANUMA, Director, Plant Variety Protection Office, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: satoshi\_asanuma@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: kenji\_numaguchi@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Associate Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tsukasa\_kawakami@nm.maff.go.jp)

Shigeru YAMAMOTO, Director, DUS Test Department, Nishi-Nihon Station, National Centre for Seeds and Seedlings (NCSS), 91, Heisei-Cho, Kasaoka-Shi, Okayama-Ken 714-0054  
(tel.: +81 865 696644 fax: +81 865 660264 e-mail: sy1956@ncss.go.jp)

Yuichiro ISHII, Independent Administrative Institution, Tsukuba Headquarters, National Center for Seeds and Seedlings (NCSS), 2-2 Fujimoto, Tsukuba, Ibaraki-ken  
(e-mail: yichirou@affrc.go.jp)

Machiko NAITO (Ms.), Program Manager, Japan International Cooperation Center (JICE), East Asia Plant Variety Protection Forum Operation Office of Japan, Nittochi Nishi Shinjuku Building 19th Floor, 6-10-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 160-0023  
(tel.: +81 3 5322 2775 fax: +81 3 5322 2687 e-mail: naito.machiko@jice.org; naito.machiko@gmail.com)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Amar TAHIRI, Chef du Division du contrôle des semences et plants, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, B.P. 1308, rue Hafiane Cherkaoui, Rabat  
(tel.: +212 537 771085 fax: +212 537 779852 e-mail: amar.tahiri@gmail.com)

Zoubida TAOUSSI (Mme), Chef du Bureau d'Homologation et de la Protection des Obtentions Vegetales, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Rue Hassan II km 4, Station Debagh, B.P. 1308, Rabat  
(tel.: +212 537 77 10 85 fax: +212 537 77 98 52 e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

Mohamed El-Mhamdi, Conseiller, Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, 18a, Chemin Francois-Lehmann 1218, Case Postale 244, Grand Saconnex, Geneve  
(tel.: +41 22 791 8181 fax: +41 22 791 8180 e-mail: elmhamdi@mission-maroc.ch)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000

(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México

(tel.: +52 55 3622 0667 al 69 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigator, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, CP 56230, Chapingo, Estado de México

(tel.: +52 595 952 1500 ext. 6260/6212/5079 fax: +52 595 9521642

e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, Norwegian Food Safety Authority, Felles postmottak, P.O. Box 383, N-2381 Brumunddal

(tel.: +47 6494 4393 fax: +47 6494 4411 e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch 8140

(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMÁN

Fatima AL-GHAZALI (Mrs.), Minister, Commercial Affairs, Permanent Mission, 3A, chemin de Roilbot, 1292 Chambésy

(tel.: +41 22 758 9664 fax: +41 22 758 1359 e-mail: ghazali92@hotmail.com)

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias, Avenida Ricardo J. Alfaro, Edificio Edisson Plaza, 2 Piso, 0815-01119 Ciudad de Panamá (tel.: +507 560 0600 fax: +507 560 0741 e-mail: rmonterrey@mici.gob.pa)

Eric Manuel CANDANEDO LAY, Presidente, Comité Técnico del COPOV, Coordinador, Unidad de Variedades Vegetales, Instituto de Investigación Agropecuario de Panamá (IDIAP), Edificio 162, Ciudad del Saber, Panamá

(tel.: +507 500 0519622 fax: +507 6672 3420 e-mail: e.candanedo@idiap.gob-pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Pastor ARIAS PASTORE, Director de la Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Gaspar R. de Francia, 685 casi Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo  
(tel.: +595 21 584645 fax: +595 21 584645 e-mail: semillas@senave.goy.py)

Raúl Martínez Villalba, Segundo Secretario, Mission Permanente, 28<sup>a</sup>, chemin du Petit-Saconnex, 1209 Ginebra, Suiza  
(tel.: +41 22 740 32 11 fax: +41 22 740 3290 e-mail: mission.paraguay@ties.itu.int)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Kees VAN ETTEKOVEN, Head, Variety Testing Department, Naktuinbouw NL, Sotaweg 22, Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen  
(tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6565 e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka  
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Paula CRUZ DE CARVALHO (Mrs.), Head, Seeds, Varieties and Genetic Resources Unit, DGADR, Edificio 2, Tapada da Ajuda, P-1949-002 Lisboa  
(tel.: +351 21 3613229 fax: +351 21 3613222 e-mail: pcarvalho@dgadr.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

CHO Il-Ho, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016  
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0116 e-mail: choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Variety Testing Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), 233-1 Mangpodong Yongtonggu, Suwon, Gyeonggido 443-400  
(tel.: +82 31 8008 0210 fax: +82 31 203 7431 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

Chan-Woong PARK, Researcher, Variety Testing Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Fisheries and Food (MIFAFF), Jungang-ro 328, Manan-gu, Suwon, Anyang City, Kyunggi-do 430-016  
(tel.: +82 31 467 0173 fax: +82 31 467 0116 e-mail: chwopark@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /  
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau (tel.: +373-22-220300 fax: +373-22-211537 e-mail: csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head, Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau (tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE  
REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopista Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N. (tel.: 809 533 7522 Ext. 4815 fax: 809 533 5312 e-mail: laguillen@iicard.org)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /  
REPÚBLICA CHECA

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Maria Camelia MIREA (Mrs.), PVP Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest (tel.: +40 21 3159066 fax: +40 21 3123819 e-mail: mirea.camelia@osim.ro)

Cornelia Constanza MORARU (Ms.), Head, Legal Affairs Division, State Office for Inventions and Trademarks, 5, Ion Ghica Str., Sector 3, 030044 Bucarest (tel.: +40 21 313 2492 fax: +40 21 312 3819 e-mail: moraru.cornelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /  
REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), The Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF (tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 e-mail: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra (tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Kacem CHAMMAKHI, Ingénieur principal en horticulture / Chef de service, Homologation et Protection des obtentions végétales, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis  
(tel.: +216 71 788979 fax: +216 71 784419 e-mail: kacemchammakhi@ymail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office: F 101 09/38, 1040 Bruxelles  
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 297 9510 e-mail: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02  
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02  
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Gerardo CAMPS, Gerente, Registros y Evaluación de Cultivares, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolloti s/n y R-8 Km 29, Pando, 91001 Canelones  
(tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: gcamps@inase.org.uy)

Lucia TRUCILLO (Sra.), Ministro, Misión permanente, 65, rue de Lausanne, CH-1202 Ginebra, Suiza  
(tel.: +41 22 731 3307 fax: +41 22 731 5650 e-mail: lucia.trucillo@urugi.ch)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Thanh Minh NGUYEN, Senior Officer, Plant Variety Protection Office (PVPO), Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Room 404 A6B, Building No. 2 Ngoc Ha Str, Ba Dinh District, Hanoi 844  
(tel.: +84 4 38435182 fax: +84 4 37342844 e-mail: minh\_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

CHYPRE / CYPRUS / ZYPERN / CHIPRE

Christina TSENTA (Ms.), Attaché, 66, rue du Grand Pré, CH-1202 Geneva, Switzerland  
(tel. +41 79 4351222 e-mail: christina.tsenta@cyprusmission.ch)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O.Box 147, 8 Gamaa Street, Giza, 12211 Cairo  
(tel.: +202 35720839 fax: +202 35725998 e-mail: salahmoawed@casc-eg.com)

Samy SALLAM, Head, Plant Variety Protection Office, 8, Elgamaa St., P.O. Box 147, Rabei El Geizy, 12211 Giza  
(tel.: +202 35728962 fax: +202 35728962 e-mail: samyeldeeb@casc-eg.com)

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIAIEN / INDONESIA

Eri SOFIARI, Senior Advisor to Minister from Agriculture on Human Resources/PVP examiner, Center for Plant Variety Protection, Ministry of Agriculture, Jl.Harsono RM No. 3 E Bldg, 3rd Pl. Ragunan, Jakarta , PUSAT40391  
(tel.: +62 22 2786245 fax: +62 22 2786416 e-mail: esofiari@indosat.net.id)

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Alma TOLEUKHANOVA (Mrs.), Senior Expert, Intellectual Property Committee, Committee for Intellectual Property Rights, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, 941 Orynbor, 473000 Astana  
(tel.: +87172 740618 fax: +87172 740750 e-mail: toleukhanova.a@minjust.kz)

Miras SHOIYNBAYEV, Attache, Permanent Mission of the Republic of Kazakhstan to the United Nations Office at Geneva, 10, chemin du Prunier, CH-1218 Grand-Saconnex, Geneva  
(tel. +41 22 7886600 fax: +41 22 7886602 e-mail: miras@kazakhstan-geneva.ch)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA

Norma OTHMAN (Ms.), Director, Crop Quality Control Division, Department of Agriculture, Level 7, No. 30, Persiran Perdana, Precinct 4, Federal Government Administrative Centre, 62624 Putrajaya  
(tel.: +603 8870 3448 fax: +603 8888 7639 e-mail: norma@doa.gov.my)

Esa SULAIMAN, Principal Assistant Director, Department of Agriculture, Level 7, No. 30, Persiaran Perdana, Precinct 4, Putrajaya  
(tel.: +60 388 703449 fax: +60 388 887639 e-mail: esasulaiman@doa.gov.my)

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Myint AUNG, Deputy Director, Department of Agricultural Research, Seed Bank, Yezin, Nay Pyi Taw

(tel.: +95 67 416531 fax: +95 67 416535 e-mail: myint.aung74@gmail.com)

Minn San THEIN, Assistant Research Officer, Department of Agricultural Research, Seed Bank, Yezin, Nay Pyi Taw

(tel.: +95 67 416531 fax: +95 67 416535 e-mail: minsanthein@gmail.com)

PHILIPPINES / PHILIPPINEN / FILIPINAS

Vivencio R. MAMARIL, Supervising Agriculturist, Bureau of Plant Industry, 692 San Andres St., Malate, Manila

(tel.: +63 2 525 7392 fax: +63 2 521 7650 e-mail: choymamaril@hotmail.com)

Elvira MORALES (Ms.), Agriculturist II, Bureau of Plant Industry, NSQCS Building, 692 St. Andres Street, Malate, Manila

(tel.: +63 2 9292543 fax: +63 2 9292543 e-mail: elviemorales@yahoo.com)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC / DEMOKRATISCHE VOLKSREPUBLIK LAOS / REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Chay BOUNPHANOUSAY (Ms.), Deputy Director, Rice and Cash Crop Research Center, National Agriculture and Forestry Research, P.O. Box 811, Vientiane

(tel.: +856 20 2482514 fax: +856 21 412349 e-mail: bb\_chdd@yahoo.com)

Khamphoui LOUANGLATH (Ms.), Director, Regulatory Division, Department of Agriculture, P.O. Box 811, Vientiane

(tel.: +856 21 263490 fax: +856 21 412349 e-mail: phoui2@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam

(tel.: +255 22 2861404 fax: +255 22 286 1403 e-mail: ngwedi@yahoo.com)

Audax Peter RUTABANZIBWA, Head, Legal Services, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar Es Salaam

(tel.: +255 22 2862199 fax: +255 22 862077 e-mail: audax.rutabanzibwa@kilimo.go.tz)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Weena PONGPATTANANON (Ms.), Deputy Director General, Department of Agriculture, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok

(tel.: +66 2 940 5418 fax: +66 2 579 4855 e-mail: weena.pong@gmail.com)

Chutima RATANASATIEN (Mrs.), Senior Agricultural Scientist, Plant Varieties Protection Division, Department of Agriculture, Department of Agriculture, 50 Phahonyothin Road, Ladyao, Chatuchak, 10900 Bangkok

(tel.: +66 2 940 7214 fax: +66 2 561 4665 e-mail: chutima\_ratanasatien@yahoo.com)



III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /  
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF),  
7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland  
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Stevan MADJARAC, Plant Variety Protection Manager, Law Team, Monsanto Company,  
800 N. Lindbergh Blvd, Mail Zone E1NA, St. Louis, MO 63167, United States of America  
(tel.: +1 314 6949676 fax: +1 314 6945311 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg,  
1000 Brussels, Belgium  
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: bertscholte@euroseeds.org)

Szonja CSÖRGÖ (Mrs), Manager, Intellectual Property & Legal Affairs, European Seed  
Association (ESA), 23, rue du Luxembourg, 1000 Bruxelles, Belgique  
(tel.: +32 2 742 2860 fax: +32 2 7432869 e-mail: szonjacsorto@euroseeds.org)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO /  
BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Christophe MAZENC, Head, Global Database Section, Global Information Service

V. BUREAU / OFFICE / VORSITZ / OFICINA

Chris BARNABY, Chairman  
Joël GUIARD, Vice-Chairman

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /  
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Francis GURRY, Secretary-General  
Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General  
Peter BUTTON, Technical Director  
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor  
Makoto TABATA, Senior Counsellor  
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/  
Annex II follows/  
Anlage II folgt/  
Sigue el Anexo II]

## ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS  
D'EXAMEN AVANT LEUR ADOPTION À LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

## 1. NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Agaricus L.	TG/AGARIC(proj.5)
-------------	-------------------

Modifications à apporter au document TG/AGARIC(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/AGARIC(proj.5)) présenté au TC :

Autres noms communs (français)	supprimer "Champignon" et ajouter "Agaric"
3.1	supprimer "(Voir aussi : information supplémentaire : cycle de vie d' <i>Agaricus</i> sous la section 8.3)" et ajouter "Le cycle de végétation est constitué par une floraison.", sous réserve de vérification par l'expert principal <i>expert principal : lire "Le cycle de végétation est constitué par la durée du champignon blanc jusqu'à la fin de la première période de floraison"</i>
3.3	voir les commentaires sur l'Ad. 12 <i>expert principal : ajouter à la section 3.3.1 "Il est notamment essentiel que l'humidité relative soit comprise entre 85 et 95%."</i>
3.4.1	supprimer "de préférence"
3.4.1	indiquer un nombre d'organes fructifères permettant l'observation de tous les caractères conformément aux prescriptions de la section 3.4.2 <i>expert principal : lire "Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur au moins 120 organes fructifères prélevés pendant la première période de floraison..."</i>
3.5	lire "Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur 120 organes fructifères ou des parties d'organes fructifères prélevées sur chacun de ces 120 organes fructifères. Les 120 organes fructifères doivent être répartis dans l'ensemble de l'échantillon de blanc de champignon."
4.2.2	supprimer la deuxième phrase
Tableau des caractères	remplacer les notes (a), (b) et (c) par l'un des cinq niveaux de croissance spécifiques indiqués dans les Ad. 14 et 17. Le niveau "chapeau ouvert" doit être rattaché à l'un de ces niveaux (voir car. 15 à 18). Ajouter un code pour le niveau de croissance (sur la base des Ad. 14 et 17) comme dans la section 8.3 <i>fourni par l'expert principal</i>
Car. 1	indiquer les niveaux : deux (2); trois (3); quatre (4) <i>expert principal : en outre, déplacer le caractère 1 après le caractère 14</i>
Car. 5	à indiquer comme caractère PQ
Car. 6	vérifier si la note (a) est le niveau de croissance approprié <i>expert principal : modifié</i>
Car. 12	vérifier s'il devrait y avoir moins de 9 notes <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 13	vérifier les dénominations des exemples de variétés pour le niveau 4 <i>expert principal : la dénomination doit se lire "B 81"</i>

Car. 14	dans la version anglaise, supprimer “the” et vérifier s’il convient de supprimer la référence au niveau de croissance (a) <i>expert principal : modifié</i>
Car. 15, 16	vérifier s’ils doivent être indiqués comme caractères VG/MS <i>expert principal : accepté</i>
Car. 18	vérifier s’il y a lieu de modifier le niveau 2 pour lire “plane” afin d’éviter toute confusion avec le niveau de croissance 5 dans les Ad. 14 et 17 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 19	préciser l’organe (p. ex. chapeau) <i>expert principal : lire “Chapeau : changement de couleur de la surface après frottement” et déplacer après le caractère 14</i>
Car. 20	supprimer la note (c) et ajouter (+) avec une explication des moyens objectifs permettant de déterminer le premier jour de récolte <i>fourni par l’expert principal</i>
Car. 21	ajouter (+) avec une explication des moyens objectifs permettant de déterminer la première récolte et le pic de la première récolte <i>fourni par l’expert principal qui a proposé de modifier le texte du caractère pour qu’il se lise “Époque du pic de la première période de floraison”</i>
8.1	remplacer les notes (a), (b) et (c) par l’un des cinq niveaux de croissance spécifiques indiqués dans les Ad. 14 et 17. Le niveau “chapeau ouvert” doit être rattaché à l’un de ces niveaux (voir car. 15 à 18). Ajouter un code pour le niveau de croissance (sur la base des Ad. 14 et 17) comme dans la section 8.3 <i>fourni par l’expert principal</i>
8.1 (b)	préciser la phrase “Les observations doivent, de préférence, être effectuées sur les première et deuxième pousses; la troisième pousse peut donner quelques informations supplémentaires.” en relation avec les commentaires sur la section 3.1 ci-dessus <i>expert principal : modifié</i>
8.1 (c)	supprimer les références au nombre de jours et rattacher à un niveau de croissance spécifique <i>expert principal : modifié</i>
8.1 Illustration générale	- doit devenir la note (d) (c’est-à-dire la note (a) après remplacement des notes (a) à (c) par les niveaux de croissance), à ajouter aux caractères concernés - correction de la numérotation des caractères - illustration des caractères conformément au niveau de croissance indiqué dans le tableau des caractères <i>expert principal : modifié</i>
Ad. 1	- les légendes des photographies devraient se lire “bisporique / trisporique / tétrasporique” - lire “Le nombre moyen de spores par baside (ASN) est calculé comme suit : $ASN=(300+TSC-BSC)/100$ , BSC étant le pourcentage de basides bisporiques et TSC, le pourcentage de basides tétrasporiques. BSC et TSC sont calculés en fonction du nombre de basides sur la surface lamellaire de matériel frais, placé en montage à sec sous un microscope optique (x400). Les variétés avec un nombre moyen de deux spores ont une valeur ASN inférieure à 2.5. Les variétés avec un nombre moyen de trois spores ont une valeur ASN entre 2.5 et 3.5. Les variétés avec un nombre moyen de quatre spores ont une valeur ASN supérieure à 3.5.”
Ad. 12	supprimer tout le texte et préciser l’humidité relative pour la conduite de l’examen dans la section 3.3 <i>fourni par l’expert principal (voir la section 3.3)</i>

Ad. 14, 17	mettre à jour conformément aux modifications apportées à la section 8.1 <i>expert principal : explications remplacées par des notes dans la section 8.1</i>
8.3	à supprimer
9. (Singer,R.)	supprimer “et 80 pl.”
TQ 5	ajouter le caractère 20 (caractère de groupement)

Buddleia	TG/BUDDL(proj.7)
----------	------------------

Modifications à apporter au document TG/BUDDL(proj.6), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/BUDDL(proj.7)) présenté au TC :

2.2	résoudre le conflit entre : section 2.2 “Le matériel doit être fourni sous forme de plantes capables de fleurir et d’exprimer tous les caractères pertinents de la variété au cours du premier cycle de végétation.” et section 3.3 “En particulier, l’examen des caractères ne devrait pas être effectué au cours de la première année de floraison.” <i>expert principal : supprimer la seconde phrase de la section 3.3</i>
3.1	lire “En règle générale, la durée minimale des essais doit être d’un seul cycle de végétation.”
3.4	ajouter une phrase indiquant le niveau de croissance auquel les caractères doivent être observés, sauf indication contraire <i>expert principal : couvert par la section 8.1 (a)</i>
3.5	lire : “Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur 6 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 6 plantes.”
4.2	numérotter les sous-paragraphes 4.2.1 et 4.2.2
4.2 (.2)	lire “Pour l’évaluation de l’homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d’acceptation d’au moins 95%. Dans le cas d’un échantillon de 6 plantes, une plante hors-type est tolérée.”
5.3 b)	corriger le numéro du caractère pour indiquer 17
Car. 1	vérifier si la note (a) doit être supprimée <i>expert principal : accepté</i>
Car. 5	à indiquer comme caractère QN
Car. 7	fournir un exemple de variété pour le niveau 1, le cas échéant <i>expert principal : non disponible</i>
Car. 8, 9	fournir des exemples de variétés pour les niveaux 1 à 9 ou supprimer les notes 1 et 9 <i>expert principal : supprimer les notes 1 et 9</i>
Car. 11	lire “Lymbe : couleur verte de la face supérieure”
Car. 11	vérifier si l’exemple de variété pour le niveau 4 doit se lire “Empire Blue” (“B” majuscule) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 25	supprimer “profondeur des”
Car. 29	fournir d’autres exemple de variétés <i>expert principal : non disponible</i>

8.1 (a)	vérifier s'il faut lire : "Tous les caractères relatifs au rameau doivent être observés sur les rameaux latéraux de l'année (voir l'illustration ci-dessous), issus de la base de la plante, juste avant la floraison." (c'est-à-dire supprimer la référence aux feuilles) <i>expert principal : accepté</i>
8.1 (a), (b)	vérifier s'il faut indiquer "rameaux" (illustration générale) ou "rameaux latéraux" (notes (a) et (b)) <i>expert principal : indiquer "rameaux latéraux"</i>
8.1 (b)	préciser la référence à la base <i>expert principal : supprimer la référence à la base</i>
8.1 (c)	vérifier s'il convient de remplacer "principal" par "main" dans la version anglaise (voir l'illustration générale) <i>expert principal : accepté</i>
8.1 (c)	supprimer la légende "Sépale" (non mentionné dans le tableau des caractères)
Ad. 1	fournir une meilleure illustration pour le niveau 2, le cas échéant <i>fourni par l'expert principal</i>
Ad. 12	devient l'Ad. 10 et se lit "La panachure consiste en des zones de couleurs différentes et bien définies, avec moins de chlorophylle ou sans, notamment sous la forme de tâches ou de raies irrégulières."

Figuier ( <i>Ficus carica</i> )	TG/FIG(proj.6)
---------------------------------	----------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 1	<i>expert principal : supprimer l'exemple de variété "Col de dame"</i>
Car. 2	<i>expert principal : remplacer l'exemple de variété "Col de dame" par "Burreña"</i>
Car. 6	corriger et compléter la traduction espagnole
Car. 7	corriger la traduction espagnole
Car. 13	<i>expert principal : supprimer l'exemple de variété "Col Dama Blanco"</i>
Car. 18	- lire " <u>Seulement les variétés à type de feuille prédominant : feuille entière : feuille : forme</u> " - le niveau 4 doit se lire "elliptique"
Car. 20	<i>expert principal : les exemples de variétés pour le niveau 3 doivent se lire "Albar, Doña María"</i>
Car. 21	- supprimer "(sinus du pétiole)" - le niveau 4 doit se lire "modérément calcariforme" et le niveau 5 "fortement calcariforme"
Car. 21, 50, 51	<i>expert principal : orthographe de l'exemple de variété "Bermejí"</i>
Car. 27, 54	supprimer "(obovale)" pour le niveau 4
Car. 32	<i>expert principal : l'exemple de variété pour le niveau 3 doit se lire "Doña María"</i>
Car. 36	<i>expert principal : ajouter les exemples de variétés "Granito, Conadria" pour le niveau 1</i>
Car. 38	à indiquer comme caractère QL
Car. 42	<i>expert principal : ajouter les exemples de variétés "Granito, Moisonière" pour le niveau 2</i>

Car. 44	<i>expert principal : orthographe de l'exemple de variété pour le niveau 7 "D'en Manel"</i>
Car. 49	corriger les traductions pour qu'elles correspondent à l'Ad. 49
Car. 50, 76	supprimer "Fruit :"
Car. 51, 77	supprimer "formation"
Car. 62	<i>expert principal : ajouter une virgule entre les exemples de variétés "Cornudella, Verdal"</i>
Car. 63	<i>expert principal : ajouter les exemples de variétés "Granito, Calabacita" pour le niveau 1</i>
Car. 70	<i>expert principal : supprimer l'exemple de variété "Calabacilla" pour le niveau 4</i>
Car. 74	<i>expert principal : orthographe de l'exemple de variété "Calderona"</i>
Car. 75	repositionner la note (c)
Car. 78	dans la version anglaise, supprimer "(leafing)"
8.1	lire "(a) <u>Arbre/rameau</u> : les observations relatives à l'arbre et au rameau doivent être effectuées en hiver, sur des arbres ayant donné au moins une récolte. "(b) <u>Feuille</u> : les observations relatives à la feuille doivent être effectuées en été sur des feuilles pleinement développées sur le tiers médian d'un rameau de l'année bien développé. "(c) <u>Fruit</u> : les observations relatives au fruit doivent être effectuées sur 25 fruits, cinq de chacun des cinq arbres."
8.1	- ajouter une nouvelle note pour les caractères 25 à 48 et 50 à 77 afin d'expliquer que "La culture principale de fruits (figue) a lieu sur les rameaux de la saison en cours. La première récolte de fruits (figues de première récolte) est effectuée sur des rameaux d'un an." - ajouter une nouvelle note indiquant tous les caractères qui doivent être observés au stade de maturité de consommation des fruits
Ad. 1	supprimer "comprend les arbres avec un [...] d'insertion" pour tous les niveaux
Ad. 3	lire "La vigueur de la plante est déterminée par la circonférence du tronc. La circonférence doit être mesurée pour toutes les variétés à la même hauteur au dessus du sol (20 cm par exemple). Il est très important que les variétés aient le même âge pour l'observation."
Ad. 8	vérifier l'indication du groupe N200 dans le groupe brun et le groupe gris.
Ad. 9, 10	lire "Le caractère doit être observé au tiers médian du rameau d'un an"
Ad. 13	<i>expert principal : lire "... durant la période végétative de dormance..."</i>
Ad. 14	ajouter une légende à la flèche
Ad. 16	lire "Choisir au hasard 10 rameaux d'un an par arbre et compter le nombre de feuilles."
Ad. 17	supprimer le texte
Ad. 20	corriger le titre
Ad. 27, 54	supprimer "(peuvent être ovoïdes, ronds ou obovoïdes)"
Ad. 32, 59	ajouter des lignes pour indiquer le sommet du corps du fruit et le pied du pédoncule
Ad. 37, 64	corriger les titres
Ad. 43	ajouter Ad. 70
Ad. 49	ajouter "(hémisphère nord)" après les mois
8.3	supprimer les guillemets
TQ 5.3	corriger les exemples de variétés pour le niveau 5
TQ 7.3	à supprimer

Gaura L.	TG/GAURA(proj.4)
----------	------------------

a) Modifications à apporter au document TG/GAURA(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/GAURA(proj.4)) présenté au TC :

1.	supprimer "de la famille <i>Onagraceae</i> " (politique générale tendant à éviter toute référence à la famille, qui sera aussi proposée pour le document TGP/7/2)
Car. 5	lire "Plante : nombre de fleurs" et pour l'Ad. 5 lire, par exemple, "L'observation du nombre de fleurs se fait à l'époque de pleine floraison et correspond au nombre de fleurs ouvertes sur la plante." <i>expert principal : accepté</i>
Car. 6	- lire "Plante : port" - vérifier si les 9 niveaux peuvent être distingués ou s'il convient d'en réduire le nombre - vérifier si ce caractère permet une distinction utile du caractère 3 <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 10	supprimer (+) et l'Ad. 10 (pas nécessaire et certaines fleurs sont ouvertes, contrairement à ce qu'indique la note (c))
Car. 14	à indiquer comme caractère QN
Car. 18	vérifier si "diffuses" peut être supprimé pour les niveaux 3 et 4 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 19	vérifier s'il devrait y avoir moins de 9 notes <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 20	remplacer "crème" par "blanc jaunâtre"
Car. 22	vérifier si "diffuses" peut être supprimé pour les niveaux 5 et 6 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 24	supprimer "intensité de la"
Car. 34	- le niveau 3 doit se lire "au bord" - vérifier si "diffuses" peut être supprimé pour les niveaux 5 et 6 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 34	fournir davantage d'exemples de variétés ou supprimer l'exemple de variété unique <i>expert principal : aucun changement</i>
Car. 36	remplacer "crème" par "blanc jaunâtre"
Car. 38	à indiquer comme caractère QN
TQ 1	ajouter "1.1 Genre"

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

8.1 (a)	supprimer "en pleine floraison"
---------	---------------------------------

Gypsophile	TG/GYPSO(proj.7)
------------	------------------

a) Modifications à apporter au document TG/GYPSO(proj.6), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/GYPSO(proj.7)) présenté au TC :

1.	supprimer “de la famille des <i>Caryophyllaceae</i> ”
4.2.2	vérifier s’il y a lieu de remplacer “20 plantes” par “10 plantes” <i>expert principal : accepté</i>
Car. 1	la note (a) doit être supprimée et l’explication déplacée à la section 8.2 en tant qu’Ad. 1
Car. 3	vérifier s’il faudrait lire “Tige : épaisseur” (voir le commentaire sur les caractères 4 et 5) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 3, 4, 5	vérifier si les Ad. 4 et 5 doivent devenir une note (nouvelle note (a)) dans la section 8.1 et s’il convient d’ajouter la même note au caractère 3 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 3 à 7	vérifier s’il convient d’établir l’ordre 6, 4, 3, 5, 7 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 6	vérifier si ce caractère permet une distinction utile au-delà du caractère 4 <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 7	- ajouter “(l’anthocyanine exclue)” <i>expert principal : accepté</i> - vérifier s’il y a lieu d’ajouter le niveau “non visible”, pour les variétés ayant une très forte pigmentation anthocyanique <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 8	vérifier s’il conviendrait d’indiquer les niveaux suivants : elliptique étroite (1); elliptique moyenne (2); ovale (3) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 9	vérifier s’il ya lieu de le supprimer car il est couvert par les caractères 10 et 11 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 11	vérifier s’il convient d’inverser l’ordre des niveaux 1 et 3 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 12	vérifier s’il y a lieu de le supprimer - s’il ne permet pas une distinction utile au-delà du caractère 8 – ou d’envisager de l’associer au caractère 8 <i>expert principal : caractère à supprimer</i>
Car. 15	ajouter (+) et fournir une illustration, notamment pour montrer la différence entre récurvé et enroulé vers le bas <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 19, 24	ajouter (+) et fournir une illustration, pour montrer la différence entre les deux caractères <i>fourni par l’expert principal</i>
Car. 23	ajouter (*) (caractère de groupement)
Car. 24	à indiquer comme caractère QN
Car. 30	écrire les niveaux en toutes lettres (p. ex. “cinq” etc.)
Car. 31	vérifier s’il convient d’indiquer les niveaux suivants : absente ou faible (1); moyenne (2); forte (3) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 33	lire “Calice : taille des lobes”
Car. 34	supprimer la note (b)



8.1 (a)	déplacer à la section 8.1 (voir le commentaire sur le caractère 1) et fournir une explication du stade de développement auquel le caractère est observé, plutôt qu'une période après la plantation <i>fourni par l'expert principal</i>
8.1 (b)	lire "Les observations doivent être effectuées au début de la floraison (voir l'Ad. 34)"
8.1 (d)	lire "Les observations doivent être effectuées en période de pleine floraison (au moins 10% de fleurs complètement ouvertes)."
Ad. 4, 5	vérifier s'il y a lieu d'expliquer que le caractère doit être observé sur la tige principale (voir aussi les commentaires sur les caractères 3, 4 et 5) <i>expert principal : accepté</i>
Ad. 14	supprimer la ligne inférieure d'illustrations
TQ 5	vérifier s'il y a lieu d'ajouter le caractère 23 (caractère de groupement) <i>expert principal : accepté</i>
TQ 5.3.i)	vérifier s'il y a lieu de supprimer "Code RHS des couleurs" (non utilisé dans le tableau des caractères) <i>expert principal : accepté</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 10	inverser les niveaux 2 et 3
---------	-----------------------------

Papayer ( <i>Carica papaya</i> L.)	TG/PAPAYA(proj.5)
------------------------------------	-------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

1.	lire "Ces principes directeurs d'examen s'appliquent aux variétés de <i>Carica papaya</i> L. multipliées par voie végétative" et apporter les modifications nécessaires aux sections 2, 3, 4 et TQ 4. Inviter le TC à examiner comment traiter les variétés reproduites par voie sexuée <i>expert principal : accepté</i>
5.3 (a)	corriger le texte conformément au caractère 2
5.3 (c)	se référer au caractère 22 et corriger le texte
5.3 (d)	se référer au caractère 23 et corriger le texte
Car. 2	lire "Plante : hauteur de la première fleur"
Car. 5	supprimer "du sol à la première fleur" et déplacer à la section 8
Car. 6	supprimer "à mi-chemin entre le sol et la première fleur" et déplacer à la section 8
Car. 9	indiquer les notes 1, 2 et 3 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 13	le niveau 3 doit se lire "moyenne"
Car. 16	à indiquer comme caractère QN et le niveau 2 doit se lire "moyenne"
Car. 22	inverser les exemples de variétés pour les niveaux 3 et 7
Car. 26 à 36	supprimer "à maturité de consommation"
Car. 33	lire "Fruit à maturité de consommation : abondance de tissu placentaire" et lire "moyen" pour le niveau 2
Car. 36	lire "moyen" pour le niveau 5
Car. 40	vérifier s'il serait approprié d'indiquer moins de notes

Car. 41	lire “nettement vers la base” pour le niveau 3
8.1 (a)	lire “ <u>Plante et tige</u> : les observations relatives à la plante et à la tige doivent être effectuées au début de l’époque de maturité du fruit”
8.1 (a) à (f)	supprimer “toutes”
8.1 (c)	devient l’Ad. 11
8.1 (e)	lire “ <u>Fleur</u> : les observations sur la fleur doivent être effectuées durant la première ouverture de la fleur, au début de la déhiscence de l’anthere, sur les fleurs hermaphrodites.”
8.1 (f)	revoir le nombre de fruits
Ad. 1	lire “La couleur de la tige doit être observée lorsque le premier nœud est formé.”
Ad. 2	à améliorer pour montrer le point d’attache
Ad. 10	entourer les types de lobes
Ad. 28	lire “On observe l’épaisseur de l’épiderme en section transversale.”
Ad. 34	lire “La largeur de la qualité centrale doit être observée sur la partie la plus large.”
Ad. 41	corriger le titre
TQ 5.1	corriger les niveaux conformément au tableau des caractères

Pénicillaire	TG/PRL_MIL(proj.8)
--------------	--------------------

Modifications à apporter au document TG/PRL\_MIL(proj.7), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d’examen (document TG/PRL\_MIL(proj.8)) présenté au TC :

Car. 2	vérifier s’il est possible de supprimer (+) et l’Ad. 2 <i>expert principal : accepté</i>
Car. 3,4,12,13, 20	vérifier s’ils doivent être indiqués comme caractères VG/MS au lieu de MG <i>expert principal : accepté</i>
Car. 7	vérifier si davantage d’exemples de variétés peuvent être fournis <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 17	lire “ <u>Seulement les variétés avec glume : un groupe d’épines : ...</u> ”
Car. 18	lire “ <u>Seulement les variétés avec glume : plusieurs groupes d’épines : ...</u> ”
Car. 24	vérifier s’il est possible de supprimer (+) et l’Ad. 24 <i>expert principal : explication retenue</i>
Car. 25	indiquer l’ordre 4, 1, 3, 2, 5
Car. 25, 26	vérifier si les niveaux DS9+ et DS9++ sont tirés de l’ouvrage “Pearl Millet, Seed Production & Technology” (voir la section 8.2). Dans le cas contraire, supprimer DS9+ et ajouter une explication dans les Ad. 25 et 26 : “À observer après le développement” et supprimer les niveaux DS9+ et DS9++ du tableau des niveaux de croissance dans la section 8.2 <i>expert principal : supprimer DS9+ et DS9++ et ajouter une explication dans les Ad. 25 et 26 : “À observer après le développement” et supprimer les niveaux DS9+ et DS9++ du tableau des niveaux de croissance dans la section 8.2</i>
Ad. 8	lire “L’époque de la floraison se situe lorsque 50% des plantes ont émis le stigmate dans la panicule principale.”

Ad. 10	lire “L’observation doit être effectuée sur la tige principale à partir du sol jusqu’au sommet de la panicule principale.”
Ad. 20 (premier)	lire “Ad. 18”
8.2	voir les commentaires sur les caractères 25 et 26
TQ 4.2	ajouter un nouveau schéma pour les hybrides (voir le TGP/7/2)

Patate douce ( <i>Ipomoea batatas</i> (L.) Lam.)	TG/SWEETPOT(proj.6)
--	---------------------

a) Modifications à apporter au document TG/SWEETPOT(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d’examen (document TG/SWEETPOT(proj.6)) présenté au TC :

1.	ajouter “.” avant “cependant”
2.2	lire “Le matériel doit être fourni sous forme de racine de réserve de taille moyenne de la variété examinée ou sous forme de bouture.”
3.5	lire “Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 30 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 30 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l’essai.”
Car. 5	vérifier s’il convient d’indiquer la note (b) ou (c) <i>expert principal : ajouter la note (c)</i>
Car. 6	ajouter (+), fournir une illustration du “sommet” et vérifier s’il faut remplacer “Tige” par “Rameau” <i>expert principal : illustration fournie; pas de changement dans le texte</i>
Car. 8	vérifier s’il convient de remplacer “Tige” par “Rameau” <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 9	à indiquer comme caractère QN ou PQ (voir l’Ad. 11) <i>expert principal : pas de changement (à indiquer comme caractère QL)</i>
Car. 10	à présenter ainsi : “ <u>Seulement variétés avec limbe : lobes : absents</u> : Limbe : forme”
Car. 11	à présenter ainsi : “ <u>Seulement variétés avec limbe : lobes : présents</u> : Limbe : profondeur de découpe des bords”
Car. 20	indiquer les niveaux suivants : modérément compressé (3); moyen (5); modérément allongé (7)
Car. 26	vérifier l’orthographe de l’exemple de variété pour le niveau 7 “Owairaka Red” <i>expert principal : “Owairaka Red”</i>
8.1 (a)	remplacer “90 jours” par une description du stade de développement approprié <i>expert principal : pas de changement (pas de niveau de croissance dans la documentation)</i>
8.1 (c)	lire “La longueur et le diamètre des entre-nœuds doivent être observés sur un entre-nœud situé au niveau du tiers médian de la tige principale.”
8.1 (e)	supprimer ou indiquer un stade plus précis après la récolte <i>expert principal : pas de changement</i>
Ad. 14	corriger le texte pour le niveau 3
Ad. 19	supprimer le deuxième encadré
TQ 4.2	corriger les retraits
TQ 7.3.1	lire “Emplois : ...”

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 9	à indiquer comme caractère MG
--------	-------------------------------

## 2. RÉVISIONS

Pêcher	TG/53/7(proj.1)
--------	-----------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 2	supprimer la note (b)
Car. 3	fournir un exemple de variété pour le niveau 4
Car. 6	- à indiquer comme caractère QL - vérifier s'il convient d'ajouter la note (d)
Car. 9	vérifier s'il convient d'indiquer QL
Car. 10	niveau 2 à vérifier / supprimer
Car. 11	fournir des exemples de variétés, le cas échéant
Car. 13	lire "étroit" pour le niveau 2 et fournir un exemple de variété pour le niveau 1
Car. 19	déplacer l'explication entre parenthèses à l'Ad. 19
Car. 33	lire "elliptique moyen" pour le niveau 5
Car. 34, 35	ajouter (+)
Car. 35	remplacer "sans" par "exclu" placé après "mucron"
Car. 40	compléter le niveau 1 en allemand
Car. 41	à supprimer
Car. 44	à déplacer après le caractère 40
Car. 46	ajouter "de l'épiderme"
Car. 47	supprimer "très" pour le niveau 1
Car. 55	dans la version anglaise, supprimer "le"
Car. 58	- ajouter (*) (caractère de groupement) - supprimer "/" dans la colonne des exemples de variétés pour les niveaux 1 et 2 - déplacer l'explication figurant entre parenthèse à la section 8.2
Car. 64	- lire "Noyau : tendance à se fendre" - déplacer l'explication figurant entre parenthèses à la section 8.2
8.1 (a)	à préciser
8.1 (b) à (f)	lire “(b) Les observations portant sur la feuille doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées dans le tiers moyen d'une pousse de l'année. “(c) Les observations portant sur les nectaires (glandes) doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées. “(d) Les observations portant sur le rameau mixte et sur la fleur doivent être effectuées dans le tiers moyen du rameau. “(e) Les observations portant sur la fleur doivent être effectuées sur des fleurs complètement développées au début de la déhiscence des anthères. “(f) Les observations portant sur le fruit doivent être effectuées lorsque celui-ci est à complète maturité pour la consommation (voir l'Ad. 69).”

Ad. 3	améliorer l'illustration pour le niveau 4
Ad. 4	supprimer
Ad. 7	supprimer les photographies
Ad. 9	préciser le texte
Ad. 10	supprimer les photographies
Ad. 16, 19, 29	vérifier s'il convient de préciser cinq fleurs par arbre plutôt qu'un total de 25 fleurs
Ad. 17	à supprimer
Ad. 20, 25, 26	simplifier l'illustration
Ad. 24	lire "profondément denté" pour le niveau 3
Ad. 28	supprimer
Ad. 30	supprimer le texte
Ad. 31	supprimer les photographies
Ad. 33	- corriger le titre - supprimer la première série d'illustrations
Ad. 34, 35	fournir des illustrations distinctes pour les deux caractères
Ad. 36	ne conserver que les photographies illustrant les niveaux 1 et 3 (pas d'illustration nécessaire pour le niveau 2)
Ad. 37, 38, 39	à supprimer
Ad. 40	supprimer les photographies
Ad. 41, 42, 46	à supprimer
Ad. 51	supprimer "du type 'Durofel'" et la photographie
Ad. 52	à supprimer
Ad. 55	dans la version anglaise, supprimer "very" pour le niveau 1
Ad. 56	à supprimer
Ad. 57, 58	fournir des explications et supprimer les photographies
Ad. 60	remplacer la photographie pour le niveau 2 par la deuxième photographie figurant dans l'Ad. 63
Ad. 64	à supprimer
9.	- modifier la référence Blaha (Akademie) - compléter la référence Monet
TQ 5.3	corriger l'orthographe de l'exemple de variété "Fantasia" (note 1)
TQ 5.5	compléter tous les niveaux
TQ 6	à fournir

Lys	TG/59/7(proj.6)
-----	-----------------

a) Modifications à apporter au document TG/59/7(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/59/7(proj.6)) présenté au TC :

1.	supprimer "de la famille <i>Liliaceae</i> " (politique générale tendant à supprimer les références à la famille, qui sera aussi proposée pour le document TGP/7/2)
2.3	vérifier si 300 semences est un trop grand volume <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 2	supprimer (+) et l'Ad. 2

Car. 3	vérifier si l'indication de la note (a) est juste <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 4	en anglais, choisir le terme approprié pour le niveau 2 : "opposite" et "decussate" ne sont pas synonymes <i>expert principal : employer "decussate"</i>
Car. 7, 8	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (a) <i>expert principal : ajouter pour le caractère 7</i>
Car. 12	niveau 1 : supprimer "une ou" et ajouter note "1"
Car. 14	vérifier s'il convient d'indiquer QL <i>expert principal : à indiquer comme caractère QN</i>
Car. 15	à indiquer comme caractère QN
Car. 17 à 24	vérifier s'il convient de les indiquer comme des caractères "Tépale :." et de les réorganiser en conséquence (voir les caractères 27 et suivants) <i>expert principal : accepté (caractères 17 à 25)</i>
Car. 22	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (c) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 26	ajouter (*) (caractère de groupement et caractère TQ)
Car. 29	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (d) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 30	ajouter (+) et fournir une illustration <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 31 et 32	vérifier si la note (b) est juste <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 32	inverser l'ordre des niveaux 2 et 3
Car. 33	vérifier s'il y a lieu de remplacer la note (c) par la note (b) <i>expert principal : accepté</i>
Car. 36	- inverser l'ordre des niveaux 1 et 2 - supprimer le tiret pour le niveau 6 en anglais
Car. 39	supprimer le tiret pour le niveau 2 en anglais
Car. 40	ajouter (*) (caractère de groupement et caractère TQ)
Car. 40	- fournir davantage d'exemples de variétés - ajouter (+) avec une explication de l'époque de floraison <i>fourni par l'expert principal</i>
8.1 (b)	lire "Observations doivent être effectuées sur les tépales externes." (la forme et la taille ne s'appliquent pas aux caractères 31 et 32)
8.1 (c)	lire "Observations relatives à la couleur doivent être effectuées sur la face interne du tépale interne, sans papilles, taches ou sillon nectarifère."
8.1 (d)	lire "Observations relatives aux papilles, aux taches ou aux côtes doivent être effectuées sur la face interne du tépale interne."
Ad. 1	lire "À observer en partant du niveau du sol, jusqu'au sommet de l'inflorescence."
Ad. 6	l'illustration de "à plat" doit être totalement horizontale (comme pour l'Ad. 9) <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 15	vérifier l'orientation des flèches <i>flèches supprimées</i>
Ad. 36	renuméroter Ad. 35
TQ 1	vérifier s'il y a lieu d'ajouter une ligne pour les renseignements concernant l'espèce <i>expert principal : pas de changement</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 8	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (a)
Car. 20	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (c)
Car. 25	vérifier s'il y a lieu de supprimer la note (c)
Car. 30 à 33	déplacer après le caractère 19

Salsifis noir ( <i>Scorzonera hispanica</i> L.)	TG/116/4(proj.3)
--	------------------

Modifications à apporter au document TG/116/4(proj.2), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/116/4(proj.3)) présenté au TC :

2.3	lire "15 000"
3.5	lire "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 60 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 60 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai."
4.2.2	vérifier si un échantillon de 60 plantes devrait être ajouté (ou si l'échantillon de 300 plantes pour l'homogénéité s'applique à tous les caractères) <i>expert principal : à modifier pour lire "L'homogénéité doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale. Pour les caractères Racine : forme (caractère 10) et Racine : couleur (caractère 15), il faut appliquer une norme de population de 2% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 300 plantes, 10 plantes hors-type sont tolérées."</i>
Tableau des caractères	classer les exemples de variétés dans l'ordre alphabétique
Car. 13	vérifier si le niveau 1 doit se lire "tronqué" et le niveau 3 "incliné" <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 14	lire "Racine : forme de l'extrémité"
9.	bibliographie à fournir <i>fournie par l'expert principal</i>
TQ 4.2	ajouter 4.2.2 "Autres"

Bananier ( <i>Musa</i> spp)	TG/123/4(proj.8)
-----------------------------	------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

1.	supprimer "de la famille <i>Musaceae</i> "
1.3	à supprimer
Exemples de variétés	à faire vérifier par le TWF et à présenter dans l'ordre alphabétique
Car. 6	dans la version anglaise, supprimer "along length"

Car. 8	supprimer “intensité de la”
Car. 9	lire “Pseudo-tronc : couleur de la face interne à la base de la gaine”
Car. 10, 11	vérifier s’il convient de supprimer la note (a)
Car. 12	fournir des exemples de variétés, le cas échéant
Car. 26	vérifier s’il y a lieu d’ajouter la note (b)
Car. 27	remplacer PQ
Car. 35	supprimer “longitudinale”
Car. 49	déplacer l’explication entre parenthèses à l’Ad. 49
Car. 50	lire “Inflorescence mâle : ouverture des bractées”, avec les niveaux suivants : fermées ou légèrement ouvertes (1) (Nanicão), modérément ouvertes (2) (Pacovan); très ouvertes (3)
Car. 52	lire “Bractées : forme du sommet ”
8.1 (a)	à préciser
8.1 (b)	lire “les observations sur le régime doivent être effectuées à l’époque de maturité (époque de la récolte)”
8.1 (c)	lire “c) les observations sur l’inflorescence et sur la fleur doivent être effectuées à l’époque de la floraison complète”
8.1 (d)	à préciser et le titre de l’illustration doit se lire “Stades de maturation en fonction de la couleur du fruit”. Déplacer la référence à la section 9
Ad. 1	remplacer par la référence et ajouter les détails de la référence à la section 9
Ad. 2	déplacer l’illustration existante à la section 8.1 comme illustration générale et supprimer les termes qui ne sont pas en anglais. Fournir la même illustration pour l’Ad. 2 sans les flèches, sauf celle qui désigne le drageon
Ad. 3	à améliorer pour montrer la couronne du pédoncule
Ad. 11	préciser l’époque d’observation
Ad. 22	supprimer l’illustration
Ad. 26	lire “Le diamètre du régime doit être mesuré au milieu de l’attache entre la première main et la dernière main.”
Ad. 37	ajouter une illustration pour montrer la ligne de mesure
Ad. 40	supprimer “À observer de la partie la plus étroite à la plus large.”
Ad. 45	ajouter une flèche indiquant les organes floraux
Ad. 49	préciser comment observer les inflorescences mâles non persistantes
Ad. 50	corriger les notes pour indiquer 1, 3, 5
TQ 4.2	vérifier les traductions

Asperges	TG/130/4(proj.3)
----------	------------------

a) Modifications à apporter au document TG/130/4(proj.2 Rev.), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d’examen (document TG/130/4(proj.3)) présenté au TC :

3.5	lire “Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 30 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 30 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l’essai.”
4.2.3	vérifier s’il y a lieu de supprimer “mâle” <i>expert principal : pas de changement (tous les hybrides florifères connus sont mâles)</i>



Car. 3	vérifier s'il convient de lire "Turion : forme du sommet" <i>expert principal : accepté</i>
Car. 12	vérifier si la note (c) est juste (voir les caractères 13 et 14) <i>expert principal : à indiquer comme (b)</i>
8.1 (c)	(si (c) s'applique uniquement au caractère 10) la note (c) devient l'Ad. 10 <i>expert principal : modifier la note (b) pour qu'elle s'applique aux caractères 10 à 14 et supprimer la note (c)</i>
Ad. 9	préciser la différence par rapport au caractère 5 à l'aide d'une meilleure explication <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 12, 13	inverser l'ordre des légendes
Ad. 15	lire : " ...Le début de la floraison est à partir du moment où 30% des plantes présentent au moins une fleur ouverte."
Ad. 16	- vérifier si la dernière ligne devrait se lire "Types de floraison mâle : les fleurs présentent toujours des stigmates rudimentaires" - expliquer la différence entre la fleur andro-hermaphrodite et le quatrième type de fleur mâle <i>explication révisée fournie par l'expert principal</i>
TQ 4.1	à compléter <i>fourni par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 9	à compléter et à faire approuver par le TWV par correspondance
8.1 (a)	ajouter "des turions"
Ad. 16	- préciser la signification de "(normal)" - vérifier s'il y a lieu de supprimer la dernière phrase du deuxième paragraphe si les plantes ne sont pas autogames dans le cadre de l'examen DHS

Hortensia	TG/133/4(proj.4)
-----------	------------------

a) Modifications à apporter au document TG/133/4(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 7 janvier 2010, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/133/4(proj.4)) présenté au TC :

1.	supprimer "( <i>Saxifragaceae</i> ). Ils ont été établis principalement sur la base de variétés de <i>Hydrangea macrophylla</i> (Thunb. ex Murr.) Ser., <i>Hydrangea anomala</i> D. Don ssp. <i>Petiolaris</i> (Sieb. et Zucc.) McClintock, <i>Hydrangea paniculata</i> Sieb., <i>Hydrangea quercifolia</i> Bartr. et <i>Hydrangea aspera</i> D. Don mais peuvent également être utilisés pour d'autres espèces de <i>Hydrangea</i> L."
3.1	vérifier s'il convient de lire "En règle générale, la durée minimale des efforts doit être d'un cycle de végétation." <i>expert principal : pas de changement</i>
4.2.2	supprimer "des variétés multipliées par voie végétative"
5.3 g)	ajouter "avec les groupes suivants :"
Car. 3	- vérifier s'il y a lieu d'ajouter "y compris l'inflorescence" - vérifier s'il y a lieu de modifier la section 8.1 (a) pour qu'elle devienne l'Ad. 3 et de fournir une meilleure explication <i>expert principal : accepté</i>

Car. 5	lire “Tige : couleur” et ajouter (*) (caractère de groupement)
Car. 8	supprimer “à l’exclusion des pétioles” (le limbe exclut les pétioles)
Car. 17	- inverser l’ordre des niveaux 2 et 3 et ajouter les notes 1, 2, 3 <i>expert principal : accepté</i> - vérifier si “Variegata” est une variété selon la définition de l’UPOV <i>expert principal : “Variegata” est une variété</i>
Car. 24	lire “Uniquement les variétés à forme d’inflorescence : aplatie : Inflorescence: répartition des fleurs stériles”
Car. 28 à 31	vérifier s’il y a lieu de modifier les caractères pour indiquer le caractère “Sépale” ou d’ajouter “des sépales” dans tous les cas (pluriel) <i>expert principal : pas de changement</i>
Car. 29	à indiquer comme caractère PQ
Car. 30	ajouter (+)
Car. 31	remplacer “supérieure” par “distale” pour le niveau 1
8.1 b)	vérifier s’il doit devenir Ad. 29, 30 <i>expert principal : accepté</i>
Ad. 4	corriger la position de la flèche
Ad. 23	ajouter une flèche désignant les fleurs fertiles sur la deuxième image
Ad. 31	supprimer la ligne supérieure d’images
Ad. 33	préciser ce que l’on entend par couleur “uniforme” <i>fourni par l’expert principal</i>
9.	Rehder, A. : indiquer l’année de publication <i>fourni par l’expert principal</i>
TQ 1	ajouter 1.1 “Genre”
TQ 4.1.1	à remplacer par le texte standard
TQ 5.1	remplacer note 2 par note 9
TQ 5.4	lire “peu nettes ou légèrement nettes” pour le niveau 1
TQ 5	ajouter caractère 16 (caractère de groupement)

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2010 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Car. 16	vérifier s’il convient de supprimer “(à l’exclusion de la panachure)”
Car. 18	vérifier l’exemple de variété pour le niveau 3
Car. 29, 31	ajouter “du sépale”
Ad. 29, 30	lire “La couleur doit être observée sur des plantes cultivées en pot dans un milieu dont le pH est supérieur à 5 et sans addition d’aluminium ou d’autres métaux susceptibles d’influer sur la couleur. Dans d’autres conditions de culture, les niveaux pourraient être différents. La couleur principale est celle qui occupe la surface la plus grande. La couleur secondaire est celle qui occupe la deuxième plus grande surface.”

### 3. RÉVISIONS PARTIELLES

Rosier	TG/11/8
--------	---------

Aucune modification proposée par le Comité de rédaction élargi en mars 2010.

Osteospermum	TG/176/4 Corr.
--------------	----------------

Aucune modification proposée par le Comité de rédaction élargi en mars 2010.

[Fin de l'annexe II et du document]